



PREFECTURE DE REGION POITOU-CHARENTES



**CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION  
POITOU-CHARENTES  
2007-2013**

## PREAMBULE

Au travers de priorités d'intervention définies conjointement, la politique contractuelle Etat-Région a vocation à apporter une plus grande cohérence à l'action publique et à contribuer à l'attractivité du territoire.

En cohérence avec la nouvelle programmation des fonds européens, la période 2007-2013 doit permettre d'engager les projets majeurs qui prépareront l'avenir du territoire de Poitou-Charentes en intégrant les orientations stratégiques des conseils européens de Lisbonne et de Göteborg en faveur de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable.

Au regard des priorités nationales définies lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire (CIACT) du 6 mars 2006 et des orientations de la Région, le Contrat de projets Etat- Région (CPER) 2007-2013 doit concourir aux objectifs suivants :

- **la compétitivité et l'attractivité du territoire, par une contribution significative aux projets visant à préparer l'avenir**, avec :
  - un programme de recherche s'organisant autour des axes d'excellence régionaux ;
  - le soutien au développement des entreprises grâce à l'animation des pôles de compétitivité et au transfert de nouvelles technologies, en particulier vers les PME-PMI et TPE ;
  - l'engagement de travaux conséquents en matière d'équipements universitaires et de vie étudiante, ainsi que le soutien aux projets de l'université numérique ;
  - une programmation dans la durée des actions de soutien à la formation, avec le cofinancement de l'agence régionale de la formation et des actions de validation des acquis de l'expérience, pour concrétiser la réforme de la formation en région, au service de la sécurisation des parcours professionnels.
  
- **la dimension environnementale du développement durable**, se traduisant par :
  - une forte contribution à l'excellence environnementale, en totale cohérence avec le programme opérationnel FEDER 2007-2013 ;
  - une politique en forte hausse d'investissements ferroviaires pour constituer une alternative significative aux transports routiers ;
  - l'accompagnement de l'agriculture régionale, de la pêche et des cultures marines pour évoluer vers des modes de production respectant les principes du développement durable, avec un plan régional de l'eau et la mobilisation des outils régionaux aux côtés des aides de l'Union européenne ;
  - un soutien renforcé à la biodiversité et à la reconquête du label du Marais poitevin.
  
- **la cohésion sociale et territoriale, par un accompagnement fort des projets de territoire**, avec :
  - le soutien aux projets urbains des agglomérations chefs-lieux, mais aussi des autres villes de Poitou-Charentes ;
  - le renforcement du plan numérique régional au travers des actions de déploiement des TIC, de soutien au développement des usages d'Internet et de résorption des « zones blanches » ;
  - l'accompagnement de plusieurs équipements culturels importants et d'une politique de tourisme social

- un soutien aux services publics sur le territoire de la région et une contribution aux actions d'ingénierie dans les pays, en accompagnement des contrats régionaux de développement durable.

Elaboré autour de projets portés par l'ensemble des collectivités territoriales, en lien avec les différents schémas régionaux, le CPER 2007-2013 doit constituer un outil d'aménagement, de développement économique et social équilibré et durable, créateur de richesses et d'emploi de qualité, pour les sept années à venir

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Région 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat Régions du 24 mai 2006 et à la formalisation des contrats de projets Etat Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de Région le 18 juillet 2006 et complété par les mandats donnés par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires les 5 décembre 2006, 1<sup>er</sup> et 12 février 2007,

Vu la délibération n°06CP0224 du Conseil Régional en date du 10 avril 2006 portant sur les orientations pour la préparation des contractualisations avec l'Etat et la Commission européenne après 2006,

Vu la délibération n°06CR020 du Conseil Régional en date du 26 juin 2006 portant sur les orientations le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération n°06CR040 du Conseil Régional en date du 23 octobre 2006 portant sur le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération n°06CR061 du Conseil Régional en date du 18 décembre 2006 portant sur le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération n°07CR002 du Conseil Régional en date du 23 février 2007 portant approbation du projet de contrat,

Vu le courrier adressé par la Présidente de Région au Premier Ministre en date du 28 août 2006,

Vu l'avis du Conseil économique et social régional sur le projet de contrat en date du 19 février 2007,

Vu l'avis du premier Ministre et l'accord donné à Monsieur le Préfet de la région Poitou-Charentes de procéder à la signature du contrat de projets Etat Région.

Entre l'Etat, représenté par Monsieur Bernard NIQUET, Préfet de la région Poitou-Charentes,

Et la Région Poitou-Charentes, représentée par Madame Ségolène ROYAL, Présidente du Conseil Régional,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Contrat de projets Etat-Région a pour objet de définir les programmes et actions que l'Etat et la Région Poitou-Charentes s'engagent à mener conjointement en matière d'aménagement et de développement du territoire, en association avec d'autres partenaires, pendant la période 2007-2013

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce Contrat de Projets, l'Etat et le Conseil Régional engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 377 563 000 euros,
- pour le Conseil Régional Poitou-Charentes : 282 341 500 euros.

Article 3 :

Le Préfet de région et la Présidente du Conseil Régional assurent conjointement la mise en oeuvre du présent contrat.

Fait à Poitiers le 19 mars 2007

Le Préfet de la région Poitou-Charentes  
Préfet de la Vienne

La Présidente du Conseil Régional  
de Poitou-Charentes



Monsieur Bernard NIQUET

Madame Ségolène ROYAL

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : DIAGNOSTIC ET ENJEUX REGIONAUX .....</b>	<b>7</b>
Les caractéristiques démographiques .....	7
La précarité en Poitou-Charentes.....	7
La situation de l'économie et de l'emploi .....	8
Le système éducatif et de formation .....	9
La recherche et l'innovation .....	10
L'agriculture et la forêt .....	12
La pêche et les cultures marines .....	13
La préservation de l'environnement et la prévention des risques.....	13
Les modes de transports durables alternatifs à la route .....	15
La société de l'information .....	16
La culture .....	19
Le tourisme .....	20
<b>2<sup>E</sup> PARTIE : GRANDS PROJETS REGIONAUX.....</b>	<b>21</b>
PROJET N° 1 - Développer la compétitivité et l'attractivité de la région Poitou-Charentes en favorisant des coopérations fortes entre industrie, recherche et établissements de formation.....	21
PROJET N°2 - Accroître la performance des filières agricoles, forestières, de pêche et de cultures marines en région Poitou-Charentes.....	27
PROJET N° 3 - Miser sur l'intermodalité et le fret ferroviaire pour proposer une alternative aux transports routiers dans une dynamique interrégionale.....	30
PROJET N°4 : Répondre aux grands enjeux écologiques et énergétiques par des politiques innovantes de développement durable .....	34
PROJET N° 5 - Renforcer les fonctions métropolitaines des quatre villes chefs-lieux .	38
PROJET N° 6 - Favoriser la cohésion sociale à travers les politiques de l'emploi et l'anticipation des mutations économiques.....	40
Projet de volet territorial du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.....	43
<b>3E PARTIE : MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION .....</b>	<b>48</b>
Modalités de suivi du Contrat de projets Etat-Région.....	48
Modalités de gestion du Contrat de projets Etat-Région .....	48
Modalités d'évaluation du Contrat de projets Etat-Région .....	49

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER SYNTHETIQUE PAR PROJET / ARTICLE / SOUS-ARTICLE .....	50
ANNEXE 2 : TABLEAU FINANCIER SYNTHETIQUE PAR MINISTERE / PROGRAMME LOLF / THEMATIQUE.....	53
ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE .....	58
ANNEXE 4 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE DU GRAND PROJET N°2 – TRANSPORTS .....	65
ANNEXE 5 : CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL ETAT REGIONS LOIRE 2007-2013.....	67

# 1<sup>ERE</sup> PARTIE : DIAGNOSTIC ET ENJEUX REGIONAUX

## Les caractéristiques démographiques<sup>1</sup>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la région Poitou-Charentes comptait 1 701 000 habitants** (1 640 000 habitants en 1999), soit 2,8% de la population métropolitaine, proportion identique depuis 1999, pour une densité de 66 habitants au km<sup>2</sup> (contre 112 pour l'ensemble de la métropole). Elle conserve son 15<sup>ème</sup> rang des régions françaises.

**La population régionale est nettement plus âgée que la moyenne nationale** : 41 ans contre 38 ans en métropole<sup>2</sup>. L'espérance de vie est l'une des plus élevée du pays : 75,9 ans pour les hommes et 83,6 pour les femmes en 2002 (contre 75,8 ans et 82,9 ans au niveau national).

**Le solde migratoire est positif depuis 1975 et le solde naturel quasiment nul**, ce qui place la région (parmi les 22 régions métropolitaines) au 6<sup>e</sup> rang quant au solde migratoire et au 19<sup>ème</sup> rang quant au solde naturel. Le mouvement d'immigration concerne très largement les retraités mais aussi une importante proportion d'actifs quadragénaires avec enfants (plus de 45 000 arrivées contre 21 000 départs pour les plus de 40 ans) ainsi que la tranche des 30-39 ans entre 1999 et 2004. En revanche, on constate un départ des jeunes actifs plus important.

**Ces données reflètent un phénomène de vieillissement de la population** et laissent à penser que le développement des emplois du secteur tertiaire des services aux personnes est amené à progresser durablement.

La région Poitou-Charentes compte 1 464 communes, dont 13 de plus de 10 000 habitants, et 72 unités urbaines ou agglomérations. **Ne comptant pas de grandes métropoles, elle dispose néanmoins d'un réseau de villes moyennes et petites.** Seules les aires urbaines d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers dépassent les 100 000 habitants, cette dernière étant la ville centre d'une aire urbaine qui approche 210 000 habitants. Poitou-Charentes est l'une des régions les plus rurales de France : 39% de la population (contre 18% en moyenne en métropole).

**La population est concentrée autour de quatre axes :**

- l'axe routier N10-N11 : Châtelleraut – Poitiers – Niort - La Rochelle ;
- la zone littorale : La Rochelle, Rochefort, Royan ;
- la vallée de la Charente : Rochefort, Saintes, Cognac, Angoulême ;
- le nord Deux-Sèvres : Thouars, Bressuire, Parthenay.

## La précarité en Poitou-Charentes

Le nombre d'allocataires des principaux minima sociaux en Poitou-Charentes a connu des évolutions contrastées entre 1999 et 2004. Les zones rurales ne sont pas épargnées par le phénomène d'exclusion qui ne se limite pas aux zones urbaines à forte densité de population.

Concernant le **revenu minimum d'insertion (RMI)**, sur la période 1999-2004, le nombre des bénéficiaires a légèrement augmenté depuis 2002 avec une accélération de ce phénomène en 2003

---

<sup>1</sup> Sauf mention particulière, l'ensemble des données chiffrées a été fourni par l'INSEE

<sup>2</sup> Données INSEE 1999

et 2004 portant principalement sur les départements de la Vienne et de la Charente-Maritime. Le nombre de bénéficiaires revient lentement à son taux maximum de 1999.

**L'allocation parents isolés (API)** était au 31 décembre 2003 à un niveau jamais atteint depuis 1999 : 4 530 bénéficiaires. Il s'agit là de la manifestation locale d'une tendance nationale. L'adulte référent des familles monoparentales est en très grande majorité une femme. La conjonction de la précarité économique avec la charge d'enfants reposant sur un seul adulte accroît les difficultés d'accès à l'emploi. Les femmes de 25 à 49 ans représentent 34,5% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 et 36,8% des demandeurs d'emploi de longue durée. Ces chiffres sont supérieurs aux données brutes nationales<sup>3</sup>.

Enfin, il faut souligner qu'en matière de **logement social, le parc régional demeure quantitativement insuffisant**. Le taux de logements sociaux est de 44 pour 1 000 habitants en Poitou-Charentes, contre 69 pour 1 000 à l'échelle nationale. Environ 9 000 logements sont proposés chaque année à la location et 40 000 demandes de logement social demeurent non satisfaites. La Charente-Maritime concentre le plus grand retard.

Cette insuffisance de logements sociaux est particulièrement problématique en Poitou-Charentes où près de 67,5% des ménages pourraient prétendre à un logement social (contre 64,3% en France). La région est en effet une de celles où le taux de foyers fiscaux non imposables est parmi les plus élevés de France.

A contrario, huit picto-charentais sur dix résidaient en 2003 dans une maison individuelle, plaçant la région au premier plan national dans ce domaine.

### **La situation de l'économie et de l'emploi**

**Le produit intérieur brut (PIB) régional s'élève à 36,4 milliards d'euros en 2003 soit 2,33% du PIB national**, alors que la population représente 2,8% de la population française. Le PIB par habitant est de 21 645 euros (contre 25 991 euros en métropole).

La Région Poitou-Charentes est caractérisée par :

- une agriculture qui tient une place importante dans l'économie régionale ;
- une industrialisation moyenne qui bénéficie d'un positionnement sectoriel assez favorable ;
- un secteur tertiaire en extension mais qui manque d'activités à forte valeur ajoutée.

Comparativement à la répartition de la valeur ajoutée au niveau national (ensemble des régions hors Ile-de-France), **quatre secteurs sont sur-représentés en Poitou-Charentes** : l'agriculture ; la sylviculture et la pêche ; le commerce ; les activités financières et immobilières, les services administrés.

**652 612 emplois sont dénombrés au 31 décembre 2003, soit 2,66% des emplois métropolitains.**

**La situation de l'emploi en Poitou-Charentes est dynamique** : + 14% sur la période 1993 – 2003 contre + 12% pour la France sur la même période. L'emploi salarié poursuit sa croissance : + 0,3% en donnée corrigée des variations saisonnières au 1<sup>er</sup> trimestre 2006, et comptabilise à cette date 379 591 salariés répartis dans 40 093 établissements. La part de

---

<sup>3</sup> Source : DRTEFP – Evolutions (bulletin de l'emploi et du marché du travail) juillet 2005

l'emploi non salarié en Poitou-Charentes s'élève à 11,7% (contre 8,7 % en France métropolitaine) et le secteur agricole occupe 6,7% des actifs (contre 3,8%). Enfin, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est proche de celui de l'Ile de France (83% contre 84,9%).

**Le taux de chômage s'établissait à 8,6% en région au 30 juin 2006** contre 9,0% pour l'ensemble de la France. Au cours du mois de juillet 2006, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a diminué de 0,3% en données corrigées des variations saisonnières (-1,2% pour l'ensemble de la France). Le chômage des moins de 25 ans a baissé de 1,4% - ce qui porte à 7,5% la baisse enregistrée depuis le début de l'année 2006 - contrairement au chômage des 50 ans et plus qui a progressé de 0,1%.

**La région Poitou-Charentes se caractérise par la présence majoritaire de PME-PMI et TPE<sup>4</sup>.** On compte en effet 40,2% d'entreprises de moins de 10 salariés (contre 38,5% en province hors Ile de France) et début 2004, 22 082 entreprises artisanales, soit 3,2% des entreprises artisanales françaises.

**7 385 entreprises ont été créées en Poitou-Charentes au cours de l'année 2005** (chiffre quasiment identique à celui de l'année précédente : 7 400). Avec un taux de création de 12%, la région se situe dans la moyenne nationale. Entre 2002 et 2003, les secteurs d'activités les plus concernés par les créations d'entreprises sont la santé et l'action sociale (+ 38%), puis les services aux entreprises (+ 36%), loin devant le secteur de l'industrie (+ 8%).

Ces nouvelles entreprises sont principalement des créations pures : 62% en 2005. Plus d'une création d'entreprise sur cinq concerne une réactivation en raison notamment du caractère saisonnier des activités liées au tourisme.

S'agissant des reprises d'entreprises, elles diminuent de 5% et représentent 16% des créations en 2005. Les secteurs de l'industrie et du commerce sont les plus touchés par cette baisse.

Le problème des reprises d'entreprises constituera un véritable enjeu régional dans les prochaines années puisque plus de 14 000 chefs d'entreprise auront atteint l'âge de 60 ans en 2010 et que les besoins devraient augmenter parallèlement à l'évolution démographique de la région.

De plus, la région connaît des difficultés en termes de sous-effectifs d'encadrement. En 2000, selon l'INSEE, le taux d'encadrement en Poitou-Charentes est de 26% contre 30 % au niveau national dans l'industrie. Ces problèmes de sous-effectifs ne sont pas sans conséquences sur la capacité d'innovation des entreprises.

### **Le système éducatif et de formation**

**Le système éducatif en Poitou-Charentes est diversifié avec un poids important de l'apprentissage (12 619 apprentis soit 3,8% des effectifs nationaux), mais aussi de la formation agricole (8 209 élèves soit 4,7% des effectifs nationaux) et une orientation vers l'enseignement professionnel plus marquée.** Avec un taux d'accès au baccalauréat sensiblement identique à l'ensemble de la France, le taux de réussite au baccalauréat toutes filières confondues de 82% est supérieur à la moyenne nationale (79,9%). Néanmoins, parmi les jeunes de 15 ans ou plus sortis de formation initiale, 22,2% ne possédaient aucun diplôme en 1999, soit près de 275 000 personnes (contre 20% en France métropolitaine).

---

<sup>4</sup> PME : petites et moyennes entreprises ; PMI : petites et moyennes industries ; TPE : très petites entreprises

**Le taux d'accès à l'enseignement supérieur général est, par contre, plus faible.** Après une forte croissance en 2002 (+ 3%), le nombre d'étudiants stagne en 2003 dans l'académie (+ 1%) alors que les effectifs nationaux croissent de plus de 2%. 45 890 étudiants<sup>5</sup> en 2004-2005 ont été accueillis en Poitou-Charentes dans 28 sites de l'enseignement supérieur dont 6 sites universitaires. Parmi les étudiants, 89,8% sont dans le secteur public dont 67,7% en université<sup>6</sup>. En outre, le poids des filières courtes est supérieur à la moyenne nationale. Seulement 50% de la population active bénéficient d'une formation supérieure ou égale au niveau V contre 54,6% en France.

**Le taux d'accès à la formation professionnelle continue en région Poitou-Charentes (6,68% en 2004) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (6,94%)** et en dessous de la moyenne communautaire (UE 15 : 9,27% ; UE à 25 : 8,65%). Pour les salariés des entreprises de plus de 10 salariés, il est de 30,9%, avec 51 108 salariés formés en 2002, contre 33,8% en France. Ce taux varie en fonction de la qualification des salariés, de la taille de l'entreprise, du secteur d'activité.

En dépit d'une baisse des dépenses consacrées ( 47% des entreprises ne s'acquittent que de l'obligation légale de formation), on remarque toutefois une hausse de la qualification des actifs en Poitou-Charentes :

- une baisse de plus d'un quart en dix ans de la population sans diplôme ;
- une hausse de l'ordre de 80% de la population titulaire d'un diplôme post-bac en dix ans du fait d'une forte progression chez les jeunes : plus de 25% de diplômés à ce niveau chez les 25-30 ans, à comparer à une moyenne d'un peu plus de 11%.

### **La recherche et l'innovation**

La région Poitou-Charentes, avec l'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin, a une activité scientifique et technologique modeste par rapport au niveau national. Les chiffres 2003 de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) illustrent cette position : la région représente 0,79% de la recherche privée nationale, 1,15 % de la recherche publique nationale et 0,92% de la DIRD nationale.

Néanmoins, le potentiel significatif de recherche et développement (R&D) des établissements publics place Poitou-Charentes à la 14<sup>ème</sup> place des régions françaises avec des indicateurs (DIRD et chercheurs) qui ont évolué positivement au cours des dernières années.

Le secteur privé participe à ce processus, même si sa part dans la DIRD nationale est plus faible. Ce constat peut s'expliquer par l'importance du tissu de PME et PMI qui ont plus de difficultés à consacrer d'importants fonds à la R&D.

Années	DIRD publique		Chercheurs publics	
	Valeur	% / national	Valeur	% / national
1997	97 M€	1,06 %	1690	1,32 %
2000	115 M€	1,09 %	1834	1,37 %
2003	134 M€	1,15 %	1890	1,38 %

<sup>5</sup> Hors agriculture et apprentissage

<sup>6</sup> Source « atlas régional de l'enseignement supérieur 2004-2005 » - MEN

Années	DIRD privée		Chercheurs privés	
	Valeur	% / national	Valeur	% / national
1997	112 M€	0,65 %	1364	0,82 %
2000	111 M€	0,57 %	1321	0,74 %
2003	171 M€	0,79 %	1707	0,88 %

En Poitou-Charentes, le **potentiel de recherche** publique repose sur les établissements universitaires et publics qui regroupent 2 universités pluridisciplinaires (Poitiers et La Rochelle), 5 écoles d'ingénieurs, 25 laboratoires publics et 9 unités de recherche localisées.

Il est à noter une importante présence du secteur des « sciences pour l'ingénieur », concrétisée par six laboratoires CNRS sur le site de Poitiers-Futuroscope. Ces laboratoires, qui se sont récemment regroupés en Fédération de laboratoires, représentent la moitié des surfaces recherche de la région du fait de la présence de grandes installations expérimentales (soufflerie, bancs d'essais,...). S'y ajoute un potentiel de recherche important dans les domaines de la chimie, de l'image, de l'agronomie et des sciences humaines et sociales.

Le soutien de projets de création d'entreprises issus de la recherche publique est effectué par l'**Incubateur Régional Poitou-Charentes** (IRPC), structure commune aux universités de Poitiers et de La Rochelle, au CNRS et à l'ENSMA. Depuis sa création en avril 2000, l'IRPC a permis l'incubation de 43 projets et l'éclosion de 15 entreprises à fort potentiel évoluant dans des secteurs variés : génie génétique (1), services (2), biotechnologie (2), chimie (3), informatique (2), génie agroalimentaire (2). Il se situe en très bonne place au niveau national pour son ratio « nombre d'entreprises créées / nombre de projets entrés en incubation », gage de qualité du travail effectué (15 sur 38).

Par ailleurs, les **structures de soutien à l'innovation et d'appui technologique aux entreprises** en Poitou-Charentes sont nombreuses et compétitives : sept centres de recherche pour l'innovation et le transfert de technologies (CRITT), quatre structures de transfert, plusieurs plates-formes technologiques universitaires, etc. Entretien une relation étroite avec les PME et PMI de la région, elles constituent un atout à faire évoluer pour obtenir une plus grande performance et un impact plus fort sur le tissu industriel régional. D'ores et déjà, des coopérations fortes entre l'industrie, la recherche, les structures de transfert technologique et les établissements de formation sont construites dans quatre secteurs d'activités : éco-industries, transports, agroalimentaire, image et multimédia.

S'agissant des pôles de compétitivité, le **pôle MTA** (Mobilité et Transports Avancés), labellisé en 2005, regroupe tous les acteurs autour des quatre thématiques ou actions stratégiques : énergie électrique embarquée ; technologies pour chaînes de traction hybrides électriques ; expérimentations : essais, qualification des véhicules et systèmes de transport hybrides électriques ; carburants et matériaux d'origine végétale. Le **pôle AESE** (Aéronautique, Espace, Systèmes Embarqués), labellisé pôle mondial en 2005, collabore avec les laboratoires de la région Poitou-Charentes présents dans ces domaines.

Un second projet de **pôle de compétitivité Eco-Industries** a été déposé à la fin de l'année 2005, avec pour thème structurant et stratégique la réduction des gaz à effet de serre. Intéressant l'innovation, l'environnement et l'énergie, ce projet de développement durable se décline en thématiques de recherche et d'action : agro-carburants et Bio-combustible ; agro-produits ; agro-matériaux ; recyclage et durabilité des matériaux ; habitat durable ; énergies

renouvelables ; éviction des gaz à effet de serre (air, eau, sols) ; management environnemental et éco-conception.

## **L'agriculture et la forêt**

**La surface agricole utilisée couvre près de 70% du territoire régional (contre 54% pour l'ensemble de la France), ce qui traduit le caractère agricole et rural marqué de Poitou-Charentes.**

**La région Poitou-Charentes est forte des atouts liés à la diversité de ses productions même si la concentration s'accompagne d'une plus grande spécialisation.** Poitou-Charentes est en France : la 2<sup>ème</sup> région céréalière et oléagineuse ; la 1<sup>ère</sup> pour le tournesol ; la 4<sup>ème</sup> pour les ovins ; la 3<sup>ème</sup> pour les lapins ; la 1<sup>ère</sup> pour la production du melon. Elle est la 1<sup>ère</sup> région caprine d'Europe. Enfin, elle est la 4<sup>ème</sup> région viticole française, ce qui permet aux secteurs agricoles et des industries agroalimentaires de représenter plus de 50% de ses exportations (Cognac compris).

Dans les filières bovine, ovine, caprine et cunicole, l'amélioration de la qualité des produits et sa reconnaissance dans le cadre des régimes de qualité reconnus ont constitué l'un des axes forts des politiques de développement rural menées en Poitou-Charentes depuis 1989. 37 % des exploitations agricoles du Poitou-Charentes produisent sous signe officiel de qualité.

En 2003 ont été dénombrées 31 770 exploitations agricoles représentant 43 931 emplois (salariés et non-salariés) soit 6,7 % des emplois totaux de la région. Depuis 2000, la baisse du nombre d'exploitations se poursuit à un rythme annuel de 4% : 56 162 en 1988 à 35 377 en 2000 puis à 31 770 en 2003. Parallèlement, la population active des exploitations a diminué entre 2000 et 2003 de 7,2% pour s'établir à 60 800 personnes<sup>7</sup>.

La région compte en outre 2 701 établissements dans **le secteur agroalimentaire** dont 135 entreprises de plus de 20 salariés, soit 13 000 emplois ( 3,3% des effectifs nationaux). Les trois secteurs « lait », « viande » et « cognac » représentent à eux seuls 72% de ces emplois. Le chiffre d'affaires net total correspondant s'élève à 4 460 millions d'euros (3,6% du chiffre d'affaires national) et les ventes à l'exportation 1 670 millions d'euros (7,5% du chiffre national), ce dernier chiffre particulièrement élevé étant essentiellement dû à l'exportation des boissons et alcools (Cognac).

Dans **le domaine forestier**, avec ses 370 000 ha de bois (dont 92% de forêts privées) Poitou-Charentes est une petite région forestière (moins de 3% de la forêt française) mais occupe le second rang national pour le volume de bois transformé hors papeterie. Le territoire se caractérise par un fort émiettement de la forêt : avec ses 230 000 propriétaires privés, la taille de la moyenne des propriétés est de 1,4 ha, en plusieurs parcelles souvent disjointes. La région a été très touchée par la tempête du 27 décembre 1999 puisque plus de 26% du volume de bois sur pied a été mis à terre. Au total, les trois quarts (21 000 ha) des forêts sinistrées ont été engagés en nettoyage et plus du tiers (10 000 ha) a été engagé en reconstitution.

---

<sup>7</sup> Chiffre calculé sur 31 800 exploitations

## La pêche et les cultures marines

Avec ses 463 kilomètres de côtes, la région Poitou-Charentes a pu développer une vaste gamme d'activités liées à la mer : pêche, conchyliculture, aquaculture, activités portuaires, plaisance.

La flotte de pêche artisanale constituée de navires hauturiers et côtiers se compose au 31 décembre 2005 de 295 unités représentant un tonnage de 5 412 GT (jauge Londres). En 2005, le tonnage débarqué dans les trois principaux ports de pêche que sont La Rochelle, La Cotinière, et Royan s'est élevé à 8 418 tonnes pour un chiffre d'affaires correspondant de 35,17 millions d'euros. Cette activité génère globalement 700 emplois directs (marins embarqués), et environ 1 500 emplois indirects (entreprises appartenant à la filière des produits de la mer).

Le département de la Charente-Maritime est le premier de France dans le domaine de la conchyliculture qui regroupe notamment l'ostréiculture et la mytiliculture : 1 250 entreprises, dont 1 000 établissements agréés pour l'expédition, représentant environ 3 600 emplois directs permanents et 4 500 emplois occasionnels ou saisonniers. La production du département est évaluée à 34 000 tonnes d'huîtres et 8 500 tonnes de moules (données 2003).

Dans le secteur aquacole, la diminution du nombre de détenteurs de concessions est visible tandis que les surfaces consacrées à ces activités restent sensiblement les mêmes. La pêche, en revanche, connaît une érosion continue de la flotte, des effectifs et des débarquements effectués dans les ports du Poitou-Charentes. Cette érosion est particulièrement marquée à La Rochelle, tandis que la Cotinière connaît une croissance peu caractéristique de l'évolution du secteur au niveau national.

## La préservation de l'environnement et la prévention des risques

**La région présente une palette de paysages exceptionnels par sa diversité** : des vallées, des bocages, des terres boisées mais aussi 400 km de littoral, des îles, des estuaires et des détroits. L'inventaire des paysages de Poitou-Charentes ne recense pas moins de 80 entités différentes. Ce large éventail de milieux naturels héberge un grand nombre d'espèces floristiques et faunistiques. Certains sites majeurs pour la biodiversité, via une réglementation ou un statut de la propriété, sont protégés. Le réseau « Natura 2000 » couvre près de 15% du territoire régional.

Par ailleurs, le territoire régional comprend plusieurs paysages singuliers, en particulier des pelouses sèches et des zones humides remarquables, dont le **Marais poitevin**. Avec plus de 100 000 hectares, le plus vaste des marais de l'Ouest s'étend sur trois départements, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, et deux régions, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Ces zones humides sont caractérisées par leur grande richesse biologique et culturelle. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation des équilibres naturels et le maintien de la biodiversité au sein du territoire de Poitou-Charentes et plus largement pour le littoral atlantique.

Région d'eau de par sa façade atlantique et ses îles, Poitou-Charentes possède également de nombreux cours d'eau qui organisent le territoire et délimitent des vallées.

Les risques susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement sont de plusieurs natures. Si les risques sont d'origine naturelle, leur impact est souvent accentué par l'occupation et/ou les différents modes d'intervention humaine.

Le premier des risques naturels concerne **la gestion de la ressource en eau**. La région Poitou-Charentes subit une forte dégradation de la ressource en eau, aussi bien en quantité qu'en qualité, ainsi que des écosystèmes aquatiques, telles que les zones humides tant littorales que continentales. Les pronostics sont pessimistes sur les perspectives d'atteinte du « bon état écologique » en 2015 : 80% des nappes et des cours d'eau ne devraient pas atteindre cet objectif défini par la Directive cadre sur l'eau (DCE). 120 captages d'eau potables ont été fermés en 20 ans. Le risque de diminution de la ressource quantitative en eau est considérable. Le déficit hydrique est régulier en période estivale, mais aussi printanière et automnale et même hivernale, tandis que la demande demeure importante pour l'irrigation agricole (environ 170 000 ha de surfaces agricoles – RGA 2000).

Le risque de **perte de biodiversité** est également un facteur prioritaire à prendre en compte, au regard de l'évolution des activités agricoles et de l'urbanisation (pression démographique, pression foncière, développement touristique), aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Le changement climatique s'ajoute aux facteurs précédemment cités.

Ces évolutions ont indéniablement amplifié la lente diminution des surfaces des milieux en eau. Plus de 50% des prairies permanentes ont disparu ces vingt dernières années. Elles couvraient 63 773 hectares en 1979, et seulement 28 983 hectares en 1997<sup>8</sup>. Si les conséquences à moyen et long termes commencent à être mieux évaluées, d'autres processus écologiques les touchent également et participent aux difficultés de gestion de ces écosystèmes. Parmi eux, figure la prolifération d'espèces, soit indigènes, soit exotiques, conséquence directe des perturbations des milieux causées notamment par des altérations physiques et chimiques dues aux activités humaines.

D'autres risques naturels sont aussi à prendre en considération : inondations, mouvements de terrain, tempêtes, feux de forêts,...

Concernant **les risques technologiques**, la région Poitou-Charentes comporte un nombre relativement élevé d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les conséquences pour l'environnement sont sérieuses. 59 sites et sols pollués ont été recensés dans la région. Le risque « transport de matières dangereuses », à la fois terrestre et maritime, est également présent. Ce type de transport, tous modes confondus, constitue une activité économique régionale importante du fait de sa position géographique (arc atlantique et façade portuaire importante de La Rochelle). A ces risques, s'ajoutent ceux liés à la pollution de l'air, aux barrages, aux installations nucléaires et à l'amiante notamment.

Enfin, en matière de **risques liés au changement climatique**, l'objectif du protocole de Kyoto est de ne pas dépasser en 2010 les émissions de gaz à effet de serre (G.E.S) de 1990, principalement le CO<sub>2</sub>. Pour la région Poitou-Charentes, avec la progression actuelle, ce sont ainsi 800 000 tonnes de CO<sub>2</sub> qu'il va falloir économiser d'ici 2010. Les émissions de CO<sub>2</sub> se répartissent entre trois secteurs principaux (transports, industries, secteur résidentiel). La région Poitou-Charentes est concernée particulièrement par les émissions émises par le secteur du transport (avec une forte part du transit), de l'industrie avec 21 installations concernées par la directive quotas (dont 3 cimenteries très productrices de GES).

Face à ces risques, il apparaît donc essentiel de prendre en considération la vulnérabilité des territoires, en particulier littoraux, face aux évolutions énergétiques et climatiques à venir. A ce titre, la région Poitou-Charentes présente des atouts pour le développement durable :

---

<sup>8</sup> Source : tableau de bord de l'environnement ORE/RGA Terruti PAC, 1998

- un gisement éolien potentiel estimé à 750 méga watts ;
- un taux d'ensoleillement élevé ;
- un gisement de bois pour la construction et l'énergie.

### **Les modes de transports durables alternatifs à la route**

**La situation géographique de la région Poitou-Charentes lui donne une position de carrefour et de transit** dans les grands courants d'échanges nord - sud : autoroute A 10, nationale 10, voie ferrée Paris – Espagne, future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

S'agissant de l'axe est - ouest, un relatif enclavement perdure étant donné le faible dimensionnement des infrastructures existantes et bien que le projet de Route Centre Europe Atlantique ait démarré.

Ces flux croissants génèrent des nuisances et apportent peu de valeur ajoutée au territoire. Un rééquilibrage entre modes mais également entre axes doit être opéré par le développement des liaisons est - ouest, pour permettre également une ouverture de la région vers l'est.

**Ces dernières années, on constate une croissance de la mobilité à toutes les échelles, plus particulièrement par le mode routier, principal générateur de gaz à effet de serre.**

Entre 2004 et 2005, le trafic moyen journalier routier s'est accru de 2,56% sur les autoroutes, 3,43% sur les routes nationales et 2,25% sur les routes départementales. Plus de 6 000 camions par jour transitent par la région dont 47% ont pour origine ou destination la péninsule ibérique. Sur la période 2001-2005, si le bilan relatif à l'accidentologie en France est de 1, en Poitou-Charentes, l'indicateur d'accidentologie local est de 1,16%, ce qui signifie qu'il y a eu 16% de tués en plus dans la région.

**Dans le domaine du transport ferroviaire, Poitou-Charentes est l'une des rares régions dont toutes les villes chefs-lieux de départements sont desservies par le TGV.** Le projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), axe ferroviaire reconnu majeur à l'échelle européenne offre des perspectives à la fois pour le développement du transport ferroviaire de marchandises en libérant de la capacité sur la ligne classique, mais également des possibilités pour mailler le territoire, le raccorder au réseau ferroviaire principal et répondre ainsi aux besoins des individus et des acteurs économiques.

Si les liaisons nord-sud sont développées, les liaisons transversales font en revanche défaut notamment celles de proximité avec la région Limousin.

Le développement du mode ferroviaire suppose une amélioration des niveaux de service offerts aux usagers. Ceci passe par :

- la modernisation des infrastructures et des équipements des lignes pour améliorer les conditions de circulation des voyageurs et des marchandises ;
- la résorption de points de congestion pour la circulation des marchandises, la suppression des passages à niveaux identifiés dangereux ;
- l'aménagement des gares, la réalisation de pôles d'échanges multimodaux et la mise en place de services aux usagers.

**En ce qui concerne le transport maritime, le pôle portuaire La Rochelle / Rochefort - Tonnay-Charente joue un rôle essentiel dans le développement économique régional et interrégional.**

Le port de commerce de La Rochelle se situe au 8ème rang des principaux ports commerciaux français avec un tonnage qui connaît une légère décroissance depuis 2003 (inférieur à 7

millions de tonnes en 2005). D'une manière générale, le trafic des ports est très dépendant de la production du marché des céréales. En 2005, le port de La Rochelle connaît une baisse des produits pétroliers, des bois et pâtes à papier qui sont les principales marchandises transportées.

Le tableau ci-dessous présente plus précisément le volume, en milliers de tonnes, de marchandises transitant par la région.

	<b>2001</b>	<i>Proportion</i>	<b>2003</b>	<i>Proportion</i>	<b>2004</b>	<i>Proportion</i>
Ferroviaire	5 777	6,1%	5 589	6,6%	4 602	4,3%
Maritime	8 066	7,7%	8 885	10,5%	7 957	8,5%
Routier	91 618	<b>86,9 %</b>	84 301	<b>85,3 %</b>	93 261	<b>88,1%</b>
TOTAL	105 461		98 775		105 820	

Si le volume global est quasiment stable entre 2001 et 2004, la part du transport routier s'est accrue, principalement au détriment du ferroviaire. Cette situation, qui s'inscrit dans un contexte européen (second « paquet ferroviaire ») et national (plan fret SNCF) en pleine mutation, est dommageable au transport de marchandises dans une approche durable.

### La société de l'information

Dans le domaine du haut débit, le constat fait par les acteurs publics est aujourd'hui le suivant : les études menées ont fait apparaître que **la région n'est pas spontanément attractive pour les opérateurs de télécommunications**. Elle est traversée de réseaux de transport de données qui ne desservent pas le territoire.

Fin 2006, lorsque 100% des répartiteurs téléphoniques seront équipés en technologie DSL, le nombre de lignes téléphoniques éligibles sera de :

- 97,1 % de la population pour un débit de 512 Kb/s ;
- 80,5 % de la population pour un débit de 2 Mb/s ;
- 46,2 % de la population pour un débit de 8 Mb/s.

### **L'évolution de la couverture Haut-Débit est très significative sur la période 2003-2006**

En fin d'année :	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
% de lignes éligibles au 512K :	61%	81%	95%	97,1%

En matière de dégroupage, qui représente aujourd'hui le premier mode d'accès utilisé par les opérateurs alternatifs pour concurrencer, sur le marché de détail, les offres haut débit de l'opérateur historique, **le pourcentage moyen de lignes dégroupées en France est de 54 % fin 2005. En Poitou-Charentes, 23 % des lignes étaient raccordées sur des répartiteurs dégroupés en juin 2005**, soit un pourcentage de 19 % de lignes pour la Charente, de 25 % pour la Charente Maritime, de 19 % pour les Deux-Sèvres et de 28 % pour la Vienne.

**En Poitou-Charentes, la fracture numérique reste une réalité.** Du fait de l'étalement de l'habitat, la distance au répartiteur téléphonique reste problématique. En outre les besoins en haut débit ne cessent d'évoluer. La couverture annoncée à 512k est considérée aujourd'hui comme du moyen débit. Même portée à 2Mb/s, elle ne réglera que temporairement le

problème de la fracture numérique. Enfin, les fournisseurs ne viennent offrir des services que si le potentiel de clients est au rendez-vous. Ce qui explique que **les offres compétitives ne soient présentes que dans les seules agglomérations**. La desserte à haut débit des zones d'activité économique n'est pas satisfaisante aujourd'hui, l'offre existante étant destinée à un nombre limité de ZAE. L'arrivée de la concurrence dans ces zones demeure un enjeu.

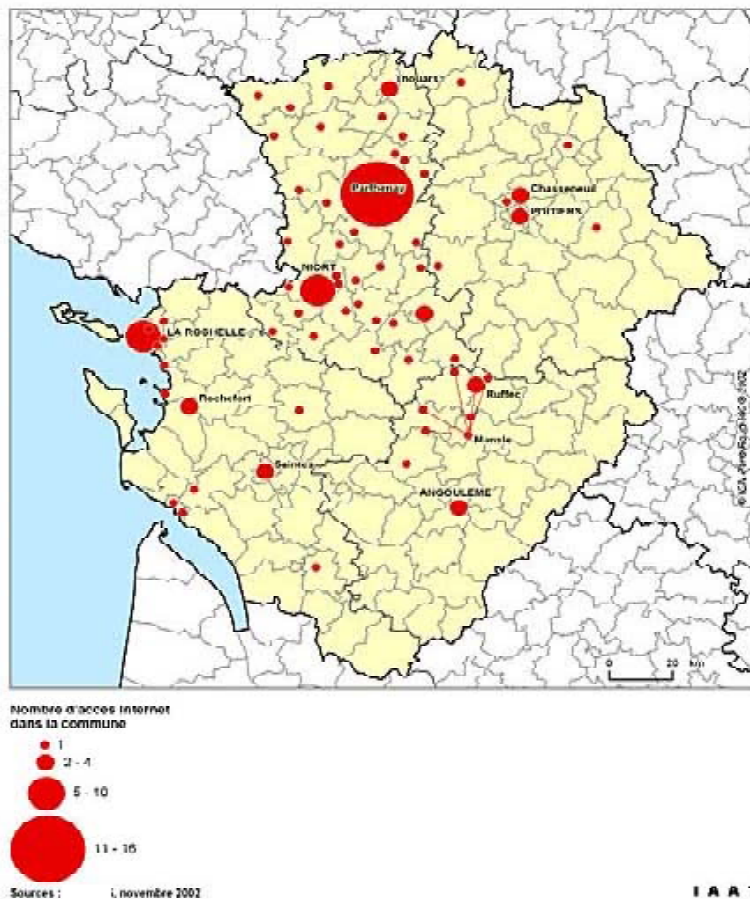
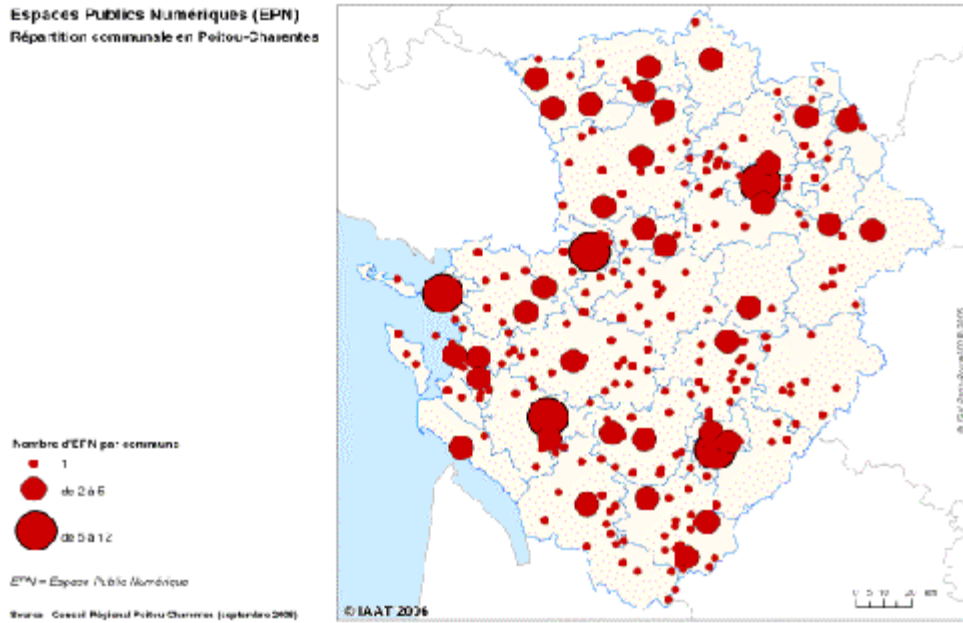
❖ *Les usages des TIC*

**Une enquête réalisée par la société XiTi en juin 2005 classait le Poitou-Charentes à la 7<sup>ème</sup> place des régions françaises disposant d'un indice d'activité Internet élevé, soit 4,83 sur une moyenne nationale de 4.**

**Le domaine de l'Internet public et de l'administration électronique a connu des avancées.** Des collectivités en pointe proposent aux usagers des procédures entièrement dématérialisées mais les démarches de mutualisation et de généralisation restent à encourager, en particulier dans le domaine de la mise en commun de plates-formes matérielles et logicielles pour diminuer les coûts et augmenter le niveau de la qualité de service. Les services à distance dans les secteurs de la formation, de la santé, du transport, dans l'économie et le tourisme restent à développer. Il convient de conforter les démarches structurantes de type portail régional de services publics.

Face à une évolution des modes d'intervention, les T.I.C. doivent servir à maintenir le lien social en permettant une amélioration et un maintien du service rendu au sein de territoires contrastés. Les espaces publics numériques sont un vecteur important de diffusion et d'appropriation des T.I.C. dans les territoires. Les lieux de développement des usages, en particulier les espaces publics numériques, se sont développés dans de nombreux territoires, urbains comme ruraux. Ils ont, pour certains, fait l'objet d'actions territoriales concertées (Agglomération de La Rochelle, Département des Deux-Sèvres) mais sans que soit organisée une mise en cohérence à l'échelle régionale sur la période concernée 2000-2006. **Les deux cartes suivantes montrent l'évolution régionale en terme d'accès :**

**Espaces Publics Numériques (EPN)**  
Répartition communale en Poitou-Charentes



Le secteur le plus dynamique demeure le domaine éducatif, largement appuyé en cela par les partenaires publics. Les actions pour favoriser l'appropriation des TIC par des PME et des TPE sont restées limitées, ainsi que les formations ou actions de sensibilisation en direction des acteurs publics.

Dans les habitats sociaux, il est constaté un taux de connexion à l'Internet inférieur à 10 %, soit 3 à 4 fois moins que dans toute autre zone géographique en France. L'accès Internet reste très onéreux pour les familles populaires (à 20/30 euros pour l'accès plus le coût d'un micro-ordinateur soit 60 euros mensuels environ). Sur le plan technique, les solutions de courant porteur permettent la transmission de données (Internet, TV, signaux de vidéosurveillance, relevés de compteur, surveillance d'ascenseur, ..) en utilisant les infrastructures électriques existantes. Cette technologie permet, entre autre chose, de créer à l'intérieur d'une habitation collective un réseau informatique sans déploiement de câblage spécifique, en utilisant le réseau électrique. **La mise en œuvre par les acteurs de l'habitat social de nouveaux services à moindre coût pour les habitants (Internet avec contrôle parental, télévision numérique, aide en ligne aux devoirs...) est de nature à réduire la fracture numérique et à renforcer le lien social.**

## La culture

**La région Poitou-Charentes dispose d'un patrimoine culturel très riche**, autour de sites d'art roman exceptionnels placés sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Elle comptabilise 2129 édifices protégés au titre des monuments historiques (822 en Charente-Maritime, 545 dans la Vienne, 444 en Charente et 318 dans les Deux-Sèvres).

Au travers de la **“Vallée des images”** (1 700 entreprises et 13 000 emplois autour de la vallée de Charente), elle est également reconnue dans le domaine de l'animation et du cinéma.

**Selon l'INSEE, en septembre 2006, le territoire de Poitou-Charentes compte 3 131 établissements dans le secteur de la culture.** Parmi les 1 557 établissements de spectacle, 80% sont dédiés au spectacle vivant et 20% à l'audiovisuel.

Plus précisément, dans le département de la Vienne, les rivières ont creusé de larges brèches dont les grottes et les promontoires ont été investis depuis les temps les plus reculés : Roc aux Sorciers d'Angle sur l'Anglin, villes de Poitiers, Chauvigny ou Lusignan... L'influence romaine se manifeste au travers des sanctuaires ruraux comme Sanxay. Les grandes abbayes et les églises romanes ont essaimé le territoire depuis Saint-Benoît jusqu'à Saint-Savin (inscrite sur la liste du patrimoine mondial). Le tuffeau a prévalu à la construction des villes de Loudun et Châtellerault et a permis l'érection de monuments phares de la Renaissance: Bonnavet, la Roche du Maine... Le château des Ormes manifeste la richesse de la période classique tandis que le 19ème trouve en ses mairies et préfectures l'illustration de sa diversité. Le département des Deux-Sèvres est marqué par la spécificité de ses terroirs (Bocage, Gâtine...). La nécropole de Bougon évoque la préhistoire tandis que la christianisation se manifeste dans les grandes églises de Saint-Generoux, Airvault, Celles-sur-Belle, Melle... Les villes fortifiées comme Parthenay vont de pair avec les nombreuses seigneuries rurales implantées dans un territoire très morcelé. Oiron et Coulonges-sur l'Autize, les châteaux de Thouars et de Saint Loup sur Thouet sont autant de figures emblématiques de la grande architecture.

En Charente, les grottes de la Chaise ou les abris de la Chaire à Calvin ont livré de riches enseignements sur l'homme préhistorique tandis que l'art celte donne sa pleine mesure avec le casque d'Agris. Chassenon, avec ses thermes exceptionnels, manifeste l'implantation gallo-romaine. Les grandes abbayes de Saint-Amant-de-Boixe, Châteauneuf... ont puisé aux sources poitevines de l'art roman tandis que l'école périgourdine influençait la cathédrale d'Angoulême. François 1er naît à Cognac et la Renaissance orne le château de La Rochefoucauld d'une galerie à l'italienne. Les crénelages ornementaux du Château-Chesnel se

retrouvent dans plusieurs édifices du 17<sup>ème</sup>. La richesse issue du commerce du cognac et de l'industrie papetière permet l'édification de belles demeures. Les architectes Abadie père et fils marquent de leur empreinte les édifices publics d'Angoulême tandis que les productions de la faïencerie Renoleau manifestent la prospérité des arts décoratifs des 19 et 20<sup>ème</sup> siècles. En Charente-Maritime, le paysage modelé par l'océan, la lumière et la douceur des îles aux maisons blanches ont été vantés par Loti et Fromentin. Après l'habitat paléolithique de Saint-Césaire, les romains fixeront la capitale des santons en la ville de Saintes. Les grandes étapes du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle : Aulnay, Saint-Jean-d'Angely, Saint Eutrope, Pons font maintenant partie du patrimoine mondial. La Rochelle s'enrichit du commerce puis est assiégée. Richelieu construit Brouage et c'est Rochefort que Colbert choisit pour édifier son arsenal tandis que Vauban fortifie Saint-Martin-de-Ré et Oléron. Après les beaux jours des stations balnéaires, l'architecture de la modernité connaît une de ses expressions les plus originales avec la reconstruction de Royan sous la responsabilité de l'architecte Ferret.

### **Le tourisme**

Facilement accessible, Poitou-Charentes, 9<sup>ème</sup> région de destination touristique en France, offre des attraits touristiques indéniables : climat, îles et littoral, thermalisme, paysages variés, richesse des monuments historiques, ...Ce secteur représente un chiffre d'affaires annuel global de 1,8 milliards d'euros (5,5% du PIB régional) et 4,5% des emplois salariés. En cinq ans la capacité d'accueil régionale a augmenté de 2%.

Il est important de poursuivre les actions en faveur d'un développement touristique solidaire, durable et respectueux de l'environnement, source de création d'emplois et de richesse pour le territoire.

## 2<sup>E</sup> PARTIE : GRANDS PROJETS REGIONAUX

<b>PROJET N° 1 - Développer la compétitivité et l'attractivité de la région Poitou-Charentes en favorisant des coopérations fortes entre industrie, recherche et établissements de formation</b>
--

### **Objectifs :**

- Soutenir les activités de recherche et développement dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche ;
- Développer les projets collaboratifs entre les universités et les laboratoires de recherche publics ou privés ;
- Faciliter les activités de transfert en direction du monde économique afin d'inciter les entreprises, notamment les PME, PMI et TPE, à l'innovation (produits, procédés, production, stratégie ; développement durable, etc) ;
- Encourager la création d'entreprises innovantes en relation avec les priorités régionales (par exemple dans le domaine des technologies plus respectueuses de l'environnement) ;
  
- Favoriser l'émergence d'un secteur économique dynamique en Poitou-Charentes autour des éco-industries ;
  
- Accompagner la mise en oeuvre des pôles de compétitivité labellisés et en cours de labellisation (MTA, Eco-Industries, ...) ;
  
- Répondre aux exigences actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de favoriser leur lisibilité et leur attractivité en :
  - o Améliorant les conditions de vie étudiante ;
  - o Restructurant les bâtiments avec de fortes orientations vers les économies d'énergies ;
  - o Modernisant les infrastructures existantes ;
  - o Développant la compétitivité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche notamment par la structuration de pôles régionaux.

### **Article 1 - Encourager la recherche et l'innovation pour le développement**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	29 210 000
Région	20 210 000
<b>Total</b>	<b>49 420 000</b>

**\* Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 1**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	1 000 000
BOP 142 – Enseignement supérieur et recherche agricole	210 000
BOP 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	12 000 000
BOP 172/194 - Recherche	10 820 000
BOP 187 - Recherche	5 180 000
<b>Total</b>	<b>29 210 000</b>

Article 1.1 : Conforter la recherche au service de l'innovation et structurer des filières d'excellence

- **Maîtriser les impacts environnementaux des activités humaines (eau, littoral, air et transports)**
  - o Programme des éco-industries (plate-forme chimie) : *air, climat, énergies renouvelables, éco-procédés, agro-ressources, ...*
  - o Centre de recherche pour les technologies innovantes pour les transports : *propulsion propre et nouvelles formes d'énergie, systèmes embarqués ...*
  - o Observatoires et champs d'expérimentation "eaux et sols" : *usages de l'eau, qualité des ressources en eau, technologies innovantes de traitement des eaux, fonctionnement et gestion des sols, système agricole innovant...*
  - o Plate-forme littoral : *biodiversité et valorisation des ressources marines littorales, trait de côtes, niveau marin, observatoire du littoral, ...*
  
- **Renforcer la cohésion sociale (savoir, société et image)**
  - o Image et interactivité : *analyse et simulation de comportements humains, création et exploitation de contenus artistiques, amélioration nécessaire du réseau haut débit, ...*
  - o Apprentissage, éducation et cohésion sociale : *caractérisation et analyse des comportements (apprenants), systèmes d'aides à l'apprentissage, ...*
  - o Patrimoine et territoires : *évaluation des actifs réels et financiers (méthode et impact), dynamique des territoires (évolutions et mutations), ...*
  
- **Développer l'excellence régionale dans le domaine de la santé**
  - o Aliments et santé (plate-forme liée au système productif local - SPL) : *impact des technologies sur la qualité nutritionnelle des aliments, ...*
  - o Plate-forme expérimentale préclinique
  - o Observatoire et plate-forme sur le vieillissement et le handicap : *observatoire et plate-forme régionale du vieillissement et du handicap en Poitou-Charentes, ...*

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°3.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	19 400 000
Région	14 400 000
<b>Total</b>	<b>33 800 000</b>

**\* Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 1.1**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	7 000 000
BOP 172/194 - Recherche	7 220 000
BOP 187 - Recherche	5 180 000
<b>Total</b>	<b>19 400 000</b>

Article 1.2 : Faciliter le transfert de technologie vers les entreprises et la diffusion de la culture scientifique

Seront soutenues :

- **les structures de transfert de technologie** notamment les CRITT (CRITT agroalimentaire Poitou-Charentes, CRITT informatique, IANESCO Chimie, ARRDHOR CRITT horticole, CRAIN, CRITT Matériaux, CRITT Sport – Loisirs, ..), les autres structures de transfert (VALAGRO, PLTS, CETRAM), la plate-forme technologique multimédia et de la bande dessinée, le pôle d'excellence du risque de Niort (Centre européen de la prévention du risque, ...), le biopôle, etc ;
- **la recherche et développement sur les agro-carburants et les agro-combustibles ;**
- **la diffusion de la culture scientifique** (Espace Pierre Mendés France).

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	4 810 000
Région	4 810 000
<b>Total</b>	<b>9 620 000</b>

**\* Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 1.2**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 172 - Recherche	3 600 000
BOP 112 - Aménagement du territoire	1 000 000
BOP 142 – Enseignement supérieur et recherche agricole	210 000
<b>Total</b>	<b>4 810 000</b>

Article 1.3 : Développer les technologies de l'information et de la communication

- Schéma régional à haut débit (SRHD) – RENATER

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	5 000 000
Région	1 000 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>

*Ces montants représentent 60% du coût total du projet cofinancé par les usagers et les autres collectivités de Poitou-Charentes.*

**\* Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 1.3**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 150 – Enseignement supérieur et recherche	5 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>

**Article 2 - Accompagner l'animation et la gouvernance des pôles de compétitivité**

Les actions d'animation et de gouvernance des pôles de compétitivité labellisés et en cours de labellisation (pôles MTA, Eco-industries,...) concernent le soutien :

- aux actions collectives d'animation, notamment les actions de communication ;
- à la structuration des filières et réseaux d'entreprises ;
- au développement d'outils et de services mutualisés.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	3 600 000
Région	3 600 000
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>

**\* Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 2**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 127 – Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel	3 600 000
<b>Total</b>	<b>3 600 000</b>

**Article 3 - Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche**

**- Améliorer les conditions de vie des étudiants**

- Carte de vie quotidienne étudiante multiservices (pour tout étudiant de l'académie)
- Restructuration de cités universitaires à Poitiers
- Création d'une résidence internationale à Poitiers
- Complexe multisalles de sport à Poitiers
- Restructuration de la cité universitaire Antinéa à La Rochelle
- Construction d'une nouvelle résidence étudiante à La Rochelle

- Construction d'une nouvelle résidence internationale étudiante à La Rochelle
  - Equipements sportifs à La Rochelle
  - Restructuration de locaux pour maison de l'étudiant à Angoulême
  - Création d'un restaurant universitaire à Niort
- **Restructurer les bâtiments avec une forte orientation vers les économies d'énergie**
- Technoforum à La Rochelle
  - Bâtiment du forum des facultés de Droit, Lettres et Sciences Economiques à Poitiers
  - Aménagement de la bibliothèque universitaire à La Rochelle
  - Optimisation de l'impact énergétique et sécurisation de l'UFR Sciences à La Rochelle
- **Moderniser les infrastructures pour répondre aux exigences actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche**
- Restructuration de la Bibliothèque Universitaire du campus Nord de Poitiers
  - Restructuration de l'UFR Sciences Humaines et Arts (dont le centre documentaire) à Poitiers
  - Extension de la Bibliothèque Universitaire Médecine à Poitiers
  - Restructuration des services centraux de l'IUFM
  - Restructuration des locaux de l'IUFM Niort
  - Extension du Centre universitaire d'Angoulême (bâtiments)
- **Développer la compétitivité, l'attractivité et la lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Poitou-Charentes**
- Création (par restructuration) d'un pôle Economie, Gestion, Communication et d'un centre Musique et Danse en centre ville de Poitiers
  - Institut Confucius à Poitiers
  - Réaménagement d'un amphithéâtre pour colloques à Poitiers
  - Bâtiments de recherche - complément d'infrastructures plate-forme chimie et transports à Poitiers
  - Bâtiment accueillant l'Institut Asie-Pacifique et la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle à La Rochelle
  - Bâtiment destiné à la recherche, notamment celle relative au Littoral et à l'Environnement à La Rochelle
  - Ecole nationale des jeux et média interactifs numériques – ENJMIN - à Angoulême
  - Ecole supérieure de l'image – ESI -(Angoulême - Poitiers)

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°3.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	50 440 000
Région	32 745 500
<b>Total</b>	<b>83 185 500</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 3**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	50 000 000
BOP 224 - Transmission des savoirs	440 000
<b>Total</b>	<b>50 440 000</b>

## **PROJET N°2 - Accroître la performance des filières agricoles, forestières, de pêche et de cultures marines en région Poitou-Charentes**

### **Objectifs**

- Préserver la compétitivité et la diversité de l'agriculture régionale en soutenant :
  - o les adaptations économiques et environnementales des exploitations agricoles ;
  - o les démarches d'amélioration de la qualité des produits ;
  - o les démarches de diversification de la production mais aussi de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles ;
  - o le renouvellement des chefs d'exploitations agricoles (en particulier dans le domaine de l'élevage) ;
- Poursuivre la reconstitution du potentiel forestier régional, soutenir les efforts de mobilisation de la ressource et diversifier les valorisations au sein de l'espace régional ;
- Soutenir le développement durable de la pêche et des cultures marines notamment par la modernisation des entreprises et infrastructures.

### **Article 4 - Préserver la compétitivité et la diversité de l'agriculture**

- **Soutenir l'adaptation et la modernisation des exploitations d'élevage**
  - o Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) / Contrat régional d'exploitation (CRE)
- **Contribuer à la diversification, à la sécurisation et à la réorientation des systèmes de production**
  - o Soutenir les actions collectives en élevage et les efforts de recherche/expérimentation
  - o Soutenir les actions collectives de diversification et de recherche/expérimentation en productions végétales (cultures fourragères et de vente y compris viticulture)
- **Améliorer les impacts environnementaux des activités agricoles en lien avec le plan d'action régional pour l'environnement**
  - o Plan végétal pour l'environnement (PVE)

*La Région interviendra hors CPER sur le soutien à l'agriculture biologique et aux systèmes d'agriculture durable ainsi que sur le soutien aux démarches d'amélioration de la qualité et de diversification (CRE Diversification, obtention de nouveaux signes officiels de qualité, valorisation locale – RDH, circuits courts).*

*L'Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) interviendra également hors CPER en faveur des pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau et de la biodiversité (mesures agro-environnementales) et de l'agriculture biologique (conversion des exploitations et animation de la filière).*

- **Soutenir la reprise d'exploitations par un accompagnement adapté à la diversité des parcours d'installation / transmission**
  - o Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)
  - o Aides au départ
  - o Accès au foncier
  - o Soutien à l'emploi

*En dehors des actions inscrites au PIDIL, la Région interviendra sur l'accès au foncier et le soutien à l'emploi ; l'Etat sur les aides au départ.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	37 011 000
Région	41 680 000
<b>Total</b>	<b>78 691 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 4**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 154 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural	26 060 000
BOP 227 - Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	10 951 000
<b>Total</b>	<b>37 011 000</b>

**Article 5 - Reconstituer, développer et valoriser le potentiel forestier**

- Reconstituer et développer le potentiel forestier (Plan Chablis) ;
- Mobiliser et valoriser la ressource en cohérence avec le Schéma régional de développement économique et la démarche Initiatives Climat Poitou-Charentes (*cf. projet n°4*).

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	7 619 000
Région	4 619 000
<b>Total</b>	<b>12 238 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 5**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 149 - Forêt	7 619 000
<b>Total</b>	<b>7 619 000</b>

## **Article 6 - Soutenir la pêche et les cultures marines**

- Développer durablement le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- Moderniser les entreprises de pêche et de cultures marines.

*Les actions de soutien à la recherche dans le domaine de la pêche et des cultures marines sont prises en compte dans le volet recherche du projet n°1.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	2 100 000
Région	2 100 000
<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>

### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 6**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 154 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	2 100 000
<b>Total</b>	<b>2 100 000</b>

## **PROJET N° 3 - Miser sur l'intermodalité et le fret ferroviaire pour proposer une alternative aux transports routiers dans une dynamique interrégionale**

### **Objectifs :**

- Améliorer les dessertes ferroviaires de transports de voyageurs et favoriser la mobilité grâce à la coopération interrégionale : il est nécessaire de mieux irriguer le territoire par la modernisation du réseau régional et interrégional de voyageurs, notamment par le développement du TER. Ce réseau se structure autour de la future ligne LGV SEA qui aura à terme un impact fort sur l'organisation spatiale et territoriale de la région ;
- Développer l'intermodalité en privilégiant le rail sur la route et en renforçant les services collectifs pour les déplacements quotidiens et l'irrigation des espaces périurbains ;
- Développer le fret ferroviaire comme mode alternatif pour lutter contre la saturation des réseaux d'infrastructures routières, limiter le trafic routier et contribuer au développement durable ;
- Accroître la valeur ajoutée de la fonction portuaire de Poitou-Charentes notamment autour du port autonome de La Rochelle par des aménagements complémentaires.

### **Article 7 - Améliorer les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs**

- **Achever les opérations actuellement en cours de modernisation des lignes**
  - o Poitiers – Limoges (2<sup>e</sup> tranche)
  - o Poitiers – La Rochelle (2<sup>e</sup> tranche – solde)
  - o Liaison interurbaine La Rochelle – Rochefort
- **Engager de nouvelles opérations de modernisation et de sécurisation du réseau régional et anticiper les besoins par des études pour des opérations ultérieures :**
  - o Saintes – Angoulême : travaux de modernisation et de signalisation
  - o Limoges – Angoulême – Saintes : étude et travaux de remise à niveau
  - o Niort – Saintes : remise à niveau et sécurisation de la voie
  - o Etudes pour opérations ultérieures dont Thouars – Niort
  - o Etudes des conditions de la modernisation de la desserte de la Saintonge et du Pays royannais

*Lors du bilan à mi-parcours du CPER 2007-2013, l'état d'avancement du projet Angoulême – Limoges sera examiné afin de déterminer, sur la base de l'étude technique et socio-économique réalisée, la possibilité du lancement des travaux.*

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°4.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	35 000 000
Région	28 070 000
<b>Total</b>	<b>63 070 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 7**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	35 000 000
<b>Total</b>	<b>35 000 000</b>

**Article 8 – Développer l'intermodalité**

Les projets de pôles d'échange multimodaux d'ores et déjà identifiés sont ceux de La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Surgères, Niort et Royan.

L'engagement financier de l'Etat porte prioritairement sur les pôles d'échange multimodaux des villes chefs lieux.

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°4.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	5 000 000
Région	5 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 8**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	5 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>

**Article 9 – Développer le fret ferroviaire**

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°4.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	31 000 000
Région	12 500 000
<b>Total</b>	<b>43 500 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 9**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	31 000 000
<b>Total</b>	<b>31 000 000</b>

Article 9.1 : Autoroute ferroviaire – « Ecofrêt » (mises au gabarit et plate-formes terminales)

Le projet s'inscrit dans la politique de développement durable en tant qu'alternative au transport routier de marchandises. Il s'agit d'aménager une autoroute ferroviaire sur l'axe Paris - Irun afin de répondre à la saturation de ce deuxième axe en France de trafic routier de marchandises. Il constitue une des réponses au préoccupant accroissement du trafic de transit dans la région Poitou-Charentes.

Les aménagements d'accompagnement pour l'autoroute ferroviaire Atlantique « Ecofret » doivent permettre à terme le report modal de 7 à 10 millions de tonnes de marchandises de la route vers le fer entre le sud de l'Aquitaine et la région Centre ou Ile de France.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	30 000 000
Région	12 000 000
<b>Total</b>	<b>42 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 9.1**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	30 000 000
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>

Article 9.2 : Plate-forme multimodale

Il s'agit d'aménager une plate-forme route – rail permettant le report du trafic de marchandises en lien avec le Port autonome de La Rochelle.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	1 000 000
Région	500 000
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 9.2**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	1 000 000
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>

**Article 10 – Développer l'activité du Port autonome de La Rochelle**

Au titre de la modernisation et de la sécurisation des équipements actuels pour permettre à terme l'augmentation de trafic, les principales actions envisagées sont :

- l'aménagement d'un nouveau terminal à l'Anse Saint-Marc qui s'inscrit dans la poursuite du contrat de plan 2000-2006;
- l'aménagement de terre-pleins portuaires dans le secteur de la Repentie ;
- la mise en sécurité du réseau ferroviaire ;
- le déroctage des accès du port pour l'amélioration des conditions nautiques d'accueil ;
- l'aménagement du quai Nord ;
- la création d'un deuxième poste à quai à l'anse Saint-Marc.

*Le détail des projets retenus et des contributions de l'Etat, de la Région et des autres collectivités est précisé en annexe n°4.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	10 000 000
Région	7 500 000
<b>Total</b>	<b>17 500 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 10**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 226 - Transports terrestres et maritimes	10 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>

## **PROJET N°4 : Répondre aux grands enjeux écologiques et énergétiques par des politiques innovantes de développement durable**

### **Objectifs**

- Faire de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour le respect du protocole de Kyoto, une source de création d'emplois et de croissance pour la région, en généralisant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique et en donnant la priorité aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux dans tous les secteurs d'activité ;
- Anticiper les conséquences du changement climatique en développant des comportements des acteurs publics et privés éco-responsables ;

Ces objectifs vont dans le sens de la démarche Initiatives Climat Poitou-Charentes ;

- Préserver la biodiversité par la connaissance, la gestion et la restauration des milieux naturels ;
- Maîtriser la ressource en eau en quantité et en qualité en équilibrant les usages aux possibilités de la ressource et en donnant la priorité à l'eau potable et aux milieux naturels ;
- Poursuivre la restauration de la zone humide du Marais poitevin et garantir durablement sa biodiversité.

### **Article 11 - Développer les solutions alternatives pour réduire la consommation énergétique et contribuer à l'excellence environnementale**

- **Maîtrise de l'énergie** : efficacité énergétique et économies d'énergie (diagnostic, bilan carbone, appels à projets éco-habitat, ...), encouragement des énergies renouvelables (solaire thermique, éolien, photovoltaïque, hydraulique, bois énergie et biomasse, biogaz...) et des matières premières renouvelables
- **Organisation des déplacements et technologies des transports**
- **Opérations territoriales de réduction des gaz à effet de serre** : Contrats locaux initiative climat, ...
- **Développement et production éco-responsables** : développement des éco-industries, éco-activités et éco-produits, réduction à la source de la quantité de déchets à traiter
- **Développement local et aménagement urbain** : éco-urbanisation, approches environnementales de l'urbanisme, ...
- **Surveillance de la qualité de l'air**
- **Actions transversales et approches globales** : observatoire régional, management environnemental, information, sensibilisation, modification des comportements

*Un accord cadre définira les actions prévues au titre du CPER et les engagements financiers de l'ADEME et de la Région sur la période 2007-2013.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	31 000 000
Région	37 000 000
<b>Total</b>	<b>68 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 11**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
ADEME	31 000 000
<b>Total</b>	<b>31 000 000</b>

**Article 12 - Maîtriser la ressource en eau en quantité et en qualité en donnant la priorité à l'eau potable et aux milieux naturels**

Il s'agit d'ajuster les usages aux possibilités de la ressource en économisant l'eau, en gérant durablement la ressource et en donnant la priorité à l'eau potable et aux milieux naturels dont la zone humide du Marais poitevin.

- Développer les connaissances quantitatives, qualitatives et écologiques (suivi de la qualité des nappes, études avec ORE, BRGM, ...)
- Mettre en œuvre un programme territorialisé de reconquête de la qualité de l'eau selon la démarche « Re-Sources »
  - o Animation et actions dans les territoires pertinents, études
  - o Boisement des périmètres de captage
  - o Mesures agro-environnementales Directive-Cadre sur l'eau (DCE)

*Pour mémoire, concernant le Plan Végétal pour l'Environnement, les crédits Etat – Ministère de l'agriculture - et Région sont inscrits au grand projet n°2. Pour les mesures agro-environnementales les crédits du Ministère en charge de l'agriculture sont hors CPER.*

- Agir en faveur de la qualité écologique des milieux aquatiques y compris pour le Marais poitevin, notamment en favorisant la libre circulation des poissons grands migrateurs sur les bassins de la Charente, de la Seudre et de la Sèvre Niortaise
- Mettre en œuvre et suivre les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Prévenir les risques naturels et technologiques (plan d'action pour la prévention des inondations (PAPI), lutte contre les pollutions industrielles...)
- Sensibiliser, éduquer, informer et former les publics sur la ressource en eau et les économies

*Les actions financées par l'Etat, les agences de l'eau, le Fonds Barnier et la Région, au titre du CPER 2007-2013, ne concernent pas les retenues de substitution ainsi que les investissements en matière d'assainissement.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	57 910 000
Région	16 900 000
<b>Total</b>	<b>74 810 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 12**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 153 - Gestion des milieux et biodiversité	860 000
BOP 181 – Prévention des risques et lutte contre les pollutions	1 000 000
Fonds Barnier	1 050 000
Agences de l'eau	55 000 000
<b>Total</b>	<b>57 910 000</b>

**Article 13 - Préserver la richesse de la biodiversité remarquable et ordinaire dans les territoires**

- Sauvegarder, gérer et reconquérir les milieux naturels, notamment les zones humides et préserver les espèces, en particulier à forte valeur patrimoniale
- Améliorer, mutualiser et valoriser la connaissance et sa diffusion de la diversité biologique et géologique régionale de façon compatible avec les systèmes d'information sur la nature et les paysages
- Développer la sensibilisation et le porter à la connaissance du public par l'éducation à l'environnement

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	700 000
Région	700 000
<b>Total</b>	<b>1 400 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 13**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 153 – Gestion des milieux et biodiversité	700 000
<b>Total</b>	<b>700 000</b>

**Article 14 - Poursuivre la restauration de la zone humide du Marais poitevin et garantir durablement le maintien de la biodiversité.**

- Préserver les milieux naturels et leur diversité
- Restaurer les fonctions biologiques du Marais poitevin
- Mettre en œuvre les actions du document d'objectifs (DOCOB) du Site Natura 2000

*La gestion des crédits de l'Etat concernant le Marais poitevin se fera dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin (action 6 du Programme d'Intervention Territoriale de l'Etat).*

*Les crédits de l'Etat portent sur le territoire du Marais poitevin à la fois pour les régions Pays de la Loire (environ 60% de la surface totale du Marais poitevin) et Poitou-charentes (environ 40%).*

*Les crédits de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le Marais poitevin sont inscrits au titre de l'article 12*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	3 690 000
Région	8 500 000
<b>Total</b>	<b>12 190 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 14**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 153 – Gestion des milieux et biodiversité	3 690 000
<b>Total</b>	<b>3 690 000</b>

## **PROJET N° 5 - Renforcer les fonctions métropolitaines des quatre villes chefs-lieux**

### **Objectifs**

La population des villes pôles de Poitou-Charentes a fortement augmenté au cours des dernières années : Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort, villes chefs-lieux de département, regroupent environ 40 % de la population régionale. Si la région se caractérise par une métropolisation limitée, elle présente néanmoins une armature régionale équilibrée à conforter. Le développement de ces quatre aires urbaines (60% de la population régionale) joue un rôle d'entraînement majeur pour l'ensemble du territoire régional, leur permettant par ailleurs de s'affirmer face notamment à des agglomérations comme Nantes au Nord et Bordeaux au Sud.

Pour mémoire, le Programme National de Rénovation Urbaine tendant à renforcer la cohésion sociale et à favoriser un développement équilibré des territoires urbains sera mis en œuvre hors ce contrat de projet dans le cadre d'une convention territoriale de rénovation urbaine entre l'ANRU, opérateur de l'Etat, et la Région Poitou-Charentes.

### **Article 15 - Soutenir les projets urbains des « cœurs d'agglomération » de Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort**

Il s'agira de renforcer la capacité de ces quatre villes chefs-lieux à devenir des pôles d'attraction notamment en rénovant le cœur de ces villes, en faisant converger les différents modes de transports par l'intermodalité et en développant des projets fédérateurs pour des retombées économiques sur les villes centre.

- Projet urbain « cœur d'agglomération » de **Poitiers**
- Projet urbain « cœur d'agglomération » de **La Rochelle**
- Projet urbain « cœur d'agglomération » d'**Angoulême**
- Projet urbain « cœur d'agglomération » de **Niort**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	18 000 000
Région	8 000 000
<b>Total</b>	<b>26 000 000</b>

#### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 15**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	18 000 000
<b>Total</b>	<b>18 000 000</b>

*L'intervention de la Région sur les projets urbains « cœur d'agglomération » des quatre villes chefs lieux sera prise en compte dans le cadre des Contrats régionaux de développement durable (CRDD) 2007-2013.*

### **Article 16 - Valoriser le patrimoine culturel**

#### **- Création du musée de la bande dessinée d'Angoulême**

Le musée de la bande dessinée est l'une des composantes du CNBDI, qui doit, dans le cadre de la mise en place d'un établissement public de coopération culturelle, rapprocher les différentes entités actives dans le domaine de la bande dessinée. Il a vocation à être un équipement de premier plan qui présentera au public des collections de dimension internationale.

Le projet soutenu par l'Etat et la Région au titre de ce contrat consiste en l'aménagement du pavillon 2 des anciens chais de la COFPA et la construction d'une extension pour accueillir le musée de la bande dessinée. Le parcours muséographique envisagé combine trois approches du phénomène bande dessinée : approche esthétique, scientifique et anthropologique.

*Les projets de modernisation de l'École supérieure de l'image (Angoulême et Poitiers) - ESI - et de Pôle régional économie, gestion, communication - centre musique et danse (Poitiers) sont intégrés dans le volet enseignement supérieur du projet n°1.*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	2 000 000
Région	2 000 000
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>

#### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 16**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 175 - Patrimoine	2 000 000
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>

## **PROJET N° 6 - Favoriser la cohésion sociale à travers les politiques de l'emploi et l'anticipation des mutations économiques**

### **Objectifs :**

- Anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales afin de garantir le maintien de la cohésion sociale dans le cadre d'une économie de plus en plus fondée sur l'innovation et les compétences ;
- Sécuriser les trajectoires professionnelles grâce au développement des compétences et l'accès à une qualification reconnue, de nature à faciliter à la fois le maintien en activité et le retour à l'emploi ;
- Installer un véritable droit individuel d'accès à la formation pour contribuer à l'adaptation des travailleurs aux mutations économiques, particulièrement pour les actifs sans qualification, les jeunes, les plus de 50 ans, les femmes, les personnes sans emploi, par la mise en œuvre du compte formation universel.

### **Article 17 : Faire face aux mutations en les anticipant et en les accompagnant**

#### **- Anticiper les mutations économiques**

- Encourager les responsables d'entreprises à engager une réflexion sur l'adaptation des emplois et des compétences face aux enjeux sociaux, économiques et opérationnels propres à leur entreprise, au secteur professionnel et au territoire
- Soutenir des actions au bénéfice des salariés de premier niveau de qualification, en priorité dans les entreprises et les secteurs professionnels couverts par des Contrats d'objectifs territoriaux :
  - actions de lutte contre l'illettrisme en particulier pour accompagner les salariés dans le cadre d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)
  - actions de lutte contre les discriminations en matière de recrutement ou de maintien dans l'emploi des seniors de plus de 45 ans
  - actions de développement de l'égalité homme –femme en terme de promotion sociale et d'accès à des qualifications supérieures ou des emplois nouveaux
  - actions collectives de validation des acquis de l'expérience (VAE)
  - actions de qualification et de professionnalisation des contrats aidés

#### **- Accompagner les mutations économiques**

- **En s'appuyant sur les ressources des structures et des acteurs régionaux, notamment :**
  - L'Agence régionale de formation tout au long de la vie : garantie d'un égal accès du citoyen à l'information et à l'offre de formation en matière de formation professionnelle et développement d'analyses sectorielles, de

filières et de branches dans une démarche prospective pour les décideurs, les territoires et les maisons de l'emploi

- Les partenaires sociaux : projets expérimentaux permettant aux acteurs régionaux de faire face aux mutations économiques et sociales
  - L'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail : expérimentation et diffusion de méthodes innovantes visant à améliorer les conditions de travail et l'efficacité des organisations (gestion des âges, santé au travail, développement des compétences, accompagnement des mutations économiques et technologiques)
  - Le Centre régional de ressources des groupements d'employeurs : promotion des groupements d'employeurs et accompagnement des porteurs de projets et des groupements existants
  - L'AFPA : maintenance et amélioration du parc mobilier et immobilier, en privilégiant les formations destinées à des secteurs connaissant des difficultés de recrutement
  - Les maisons de l'emploi (MDE) :
    - Observation et diagnostics pour élaborer une stratégie locale afin d'anticiper les besoins des entreprises
    - Ingénierie en matière d'accès et retour à l'emploi, de développement de l'emploi et création d'entreprise
    - Accès à l'information et au conseil sur la VAE
  - Le Réseau TEE (Territoire Emploi Environnement) : consolidation des services dans les secteurs d'activité environnementale et développement de la professionnalisation des salariés dans les structures
- **En améliorant l'efficacité du dispositif régional de formation professionnelle dans le cadre de la commande publique, du soutien régional au fonctionnement et aux équipements :**
    - Faciliter la prescription et l'individualisation des parcours de formation
    - Moderniser les organismes de formation et les réseaux pour les rendre plus accessibles et mieux répondre aux besoins de l'économie
  - **En organisant le réseau régional et le soutien à la validation des acquis de l'expérience**

## Actions cibles

- Contrats d'étude prospective
- Contrats d'objectifs territoriaux
- Actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC), de validation des acquis de l'expérience (VAE) et projets expérimentaux des partenaires sociaux (CISTE, ...)
- Agence régionale de formation tout au long de la vie
- Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT)
- Centre Régional de Ressources des groupements d'employeurs (CRGE)
- AFPA : soutien au parc immobilier
- Maisons de l'emploi
- Territoire Emploi Environnement
- Fonds pour l'innovation
- Formation de formateurs

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	23 200 000
Région	22 700 000
<b>Total</b>	<b>45 900 000</b>

### \* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 17

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 102 - Accès et retour à l'emploi	1 800 000
BOP 103 - Accompagnement	21 400 000
<b>Total</b>	<b>23 200 000</b>

### **Article 18 - Favoriser le développement numérique des territoires**

Il s'agit de favoriser le développement numérique des territoires en s'inscrivant dans une démarche régionale de compétitivité économique, qui pourra concerner aussi bien les agglomérations, les villes moyennes comme le monde rural dans une intercommunalité de projet.

- Favoriser l'accès pour tous aux TIC : appui aux projets de développement numérique des territoires ;
- Résorber les zones blanches territoriales et sociales Internet : déploiement du haut débit sur le territoire (dont projet Wimax) ;
- Développer les usages par des portails de services régionaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, etc ;
- Appuyer le développement des entreprises par les TIC.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	9 000 000
Région	15 000 000
<b>Total</b>	<b>24 000 000</b>

#### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	9 000 000
<b>Total</b>	<b>9 000 000</b>

*Il est important de noter que le plan gouvernemental étant terminé, aucun crédit au titre du CPER ne sera mobilisé sur la téléphonie mobile.*

### **Article 19 –Accompagner les mesures liées au tourisme social (« vacances pour tous ») et au tourisme durable dans des sites prioritaires.**

- Réhabilitations adaptées et durables d'hébergement du tourisme social notamment dans les grands sites touristiques (Marais Poitevin, littoral, vallées, ...)
- Opérations innovantes et exemplaires notamment au titre du développement durable et de l'excellence environnementale dans des villages de caractère

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	2 500 000
Région	2 500 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 19**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 223 - Tourisme	2 500 000
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>

**Article 20 - Appui aux territoires.**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	10 000 000
Région	7 000 000
<b>Total</b>	<b>17 000 000</b>

**\*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 20**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - FNADT - Aménagement du territoire	8 000 000
BOP 175 - Patrimoine	2 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>

**Article 20.1 : Soutenir les projets urbains des villes non chefs lieux de Poitou-Charentes**

Sont concernés les projets urbains au sein des établissements publics de coopération intercommunale dont la ville centre n'est pas chef lieu de département.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	6 000 000
Région	2 000 000
<b>Total</b>	<b>8 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 20.1**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - FNADT - Aménagement du territoire	6 000 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>

*L'intervention de la Région sur les projets urbains des villes non chefs lieux sera prise en compte dans le cadre des Contrats régionaux de développement durable (CRDD) 2007-2013.*

#### Article 20.2 : Soutenir l'ingénierie dans les territoires

L'accompagnement de l'ingénierie des démarches territoriales infrarégionales se fera lorsqu'elles s'inscrivent dans la liste des thématiques suivantes :

- Développement durable des agglomérations, notamment compétitivité et meilleure intégration du tissu urbain
- Développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique
- Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique
- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Prévention des risques naturels
- Adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de services à la personne

A cela s'ajoutent les interventions en faveur des filières agricoles, de pêche et forestières, les actions en faveur de la biodiversité et les actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économique.

*La mise en place, en région, d'un soutien à l'ingénierie autour des projets doit être adaptée au cas par cas. Les dispositions prises de soutien à l'ingénierie seront évaluées dans un cadre partenarial (Etat, Région, Départements, EPCI, ...).*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	2 000 000
Région	2 000 000
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>

#### \* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 20.2

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	2 000 000
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>

*L'engagement financier de l'Etat porte prioritairement sur les études de faisabilité, les études techniques sur projets et la mise en réseau des acteurs, la mutualisation autour d'un projet.*

*L'engagement financier de la Région en faveur de l'animation et de l'ingénierie dans les territoires sera poursuivi dans le cadre des Contrats régionaux de développement durable (CRDD) 2007-2013 à hauteur de 15% maximum des contrats avec les Pays (hors quatre villes chefs lieux).*

### Article 20.3 : Valoriser le patrimoine culturel

- Site gallo-romain des thermes de Longeas à Chassenon : restauration, recherche (fouilles) et parcours de visite, élargissement des publics
- Site de Saint Savin reconnu au patrimoine de l'UNESCO : poursuite des travaux sur l'église et le logis

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	2 000 000
Région	3 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>

#### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 20.3**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 175 - Patrimoine	2 000 000
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>

### **Article 21 - Appui au service public en milieu rural et développement des services à la personne**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	8 583 000
Région	4 017 000
<b>Total</b>	<b>12 600 000</b>

#### **\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 21**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	3 000 000
BOP 157 - Handicap et dépendance	5 583 000
<b>Total</b>	<b>8 583 000</b>

### Article 21.1 : Appui au service public en milieu rural

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	3 000 000
Région	3 000 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 21.1**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 112 - Aménagement du territoire	3 000 000
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>

**Article 21.2 : Accompagner les initiatives innovantes dans le domaine des services à la personne**

L'accompagnement des initiatives innovantes dans le domaine des services à la personne comprendra notamment la reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et l'adaptation des structures spécialisées pour les personnes handicapées.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>
Etat*	5 583 000
Région	1 017 000
<b>Total</b>	<b>6 600 000</b>

**\* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 21.2**

<b>Budgets opérationnels de programme</b>	<b>Montants en €</b>
BOP 157 - Handicap et dépendance	5 583 000
<b>Total</b>	<b>5 583 000</b>

## **3E PARTIE : MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION**

### **Modalités de suivi du Contrat de projets Etat-Région**

Le Préfet de région et la Présidente du Conseil Régional mettent en oeuvre de manière concertée les procédures de suivi du Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

Il est institué un **Comité de suivi et d'évaluation** du CPER, coprésidé par le Préfet de région et la Présidente du Conseil Régional (ou leurs représentants).

Il réunit les Présidents des Conseils généraux, les Présidents des Communautés d'agglomération, le Président du Conseil économique et social régional, les Préfets de département, les chefs des pôles régionaux de l'Etat et un représentant de chacun des établissements publics nationaux participant au financement du CPER.

Réuni au minimum une fois par an, le Comité de suivi et d'évaluation :

- examine l'état d'avancement des programmes et actions du CPER et l'engagement financier des différents partenaires, à partir du bilan annuel d'exécution du CPER, détaillé par article et sous article et présenté pour approbation à l'Assemblée Régionale et au Comité de l'administration régionale ;
- définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs du CPER ;
- veille à la cohérence des actions conduites dans chaque grand projet et dans le volet territorial.

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Général des Services de la Région assurent conjointement le **secrétariat technique** du Comité de suivi et d'évaluation.

**Le logiciel PRESAGE**, mis à disposition par la DIACT<sup>9</sup>, est utilisé pour le suivi du Contrat de projets Etat-Région comme au niveau de chaque opération. Les modalités d'utilisation de PRESAGE feront l'objet d'un vade mecum établi en commun par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et les services du Conseil Régional.

### **Modalités de gestion du Contrat de projets Etat-Région**

Chaque grand projet ainsi que le volet territorial fait l'objet d'une **convention d'application** qui :

- précise, lorsque c'est nécessaire, les financements apportés par les collectivités territoriales non signataires du CPER ;
- précise les critères de sélection des opérations et leurs modalités d'instruction ;
- détermine les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

Le cas échéant, certaines opérations, à l'intérieur des grands projets ou du volet territorial, peuvent donner lieu à une convention spécifique d'application.

---

<sup>9</sup> Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires - DIACT

Il est institué un **Comité régional de programmation** unique pour l'ensemble du CPER, coprésidé par le Préfet de région et la Présidente du Conseil Régional (ou leurs représentants).

Il se réunit suivant la périodicité jugée nécessaire par la coprésidence, sous forme de commissions spécialisées dont la composition est arrêtée dans chaque convention d'application.

### **Modalités d'évaluation du Contrat de projets Etat-Région**

#### *- Les objectifs de l'évaluation*

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du CPER au regard des objectifs fixés au niveau européen, national et régional ainsi que des caractéristiques et des enjeux du territoire régional.

En conséquence, elle doit être mise en regard de la situation initiale du territoire régional définie par le diagnostic territorial commun au CPER et aux programmes opérationnels européens et par l'évaluation stratégique environnementale.

#### *- Le champ de l'évaluation*

Les évaluations conduites porteront sur un ou plusieurs grands projets, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux retenus par le Comité de suivi et d'évaluation. Elles seront conduites en lien avec celles réalisées pour les programmes opérationnels européens, notamment de façon conjointe sur les thèmes partagés. Elles s'appuieront sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, précisés dans les conventions d'application, et en cohérence avec ceux définis dans les programmes opérationnels européens.

#### *- La réalisation de l'évaluation*

Chaque évaluation sera conduite par un comité technique spécifique qui rédigera le cahier des charges, encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et en lui procurant toute l'information nécessaire.

**ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER SYNTHETIQUE PAR PROJET / ARTICLE / SOUS-ARTICLE**

<b>PROJET</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>SOUS-ARTICLE</b>	<b>ETAT (y compris Fonds Barnier, ADEME, Agences de l'eau)</b>	<b>REGION</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Projet 1 : Développer la compétitivité et l'attractivité de la région Poitou-Charentes en favorisant des coopérations fortes entre industrie, recherche et établissement de formation</b>			<b>83 250 000</b>	<b>56 555 500</b>	<b>139 805 500</b>
	Article 1 : Encourager la recherche et l'innovation pour le développement		29 210 000	20 210 000	49 420 000
		<i>Article 1.1 : Conforter la recherche au service de l'innovation et structurer des filières d'excellence</i>	19 400 000	14 400 000	33 800 000
		<i>Article 1.2 : Faciliter le transfert de technologie vers les entreprises et la diffusion de la culture scientifique</i>	4 810 000	4 810 000	9 620 000
		<i>Article 1.3 : Développer les technologies de l'information et de la communication</i>	5 000 000	1 000 000	6 000 000
	Article 2 : Accompagner l'animation et la gouvernance des pôles de compétitivité		3 600 000	3 600 000	7 200 000
	Article 3 : Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche		50 440 000	32 745 500	83 185 500
<b>Projet 2 : Accroître la performance des filières agricoles, forestières, de pêche et de cultures marines de la région Poitou-Charentes</b>			<b>46 730 000</b>	<b>48 399 000</b>	<b>95 129 000</b>
	Article 4 : Préserver la compétitivité et la diversité de l'agriculture		37 011 000	41 680 000	78 691 000
	Article 5 : Reconstituer, développer et valoriser le potentiel forestier		7 619 000	4 619 000	12 238 000
	Article 6 : Soutenir la pêche et les cultures marines		2 100 000	2 100 000	4 200 000

<b>Projet 3 : Miser sur l'intermodalité et le fret ferroviaire pour proposer une alternative aux transports routiers dans une dynamique interrégionale</b>		<b>81 000 000</b>	<b>53 070 000</b>	<b>134 070 000</b>
	Article 7 : Améliorer les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs	35 000 000	28 070 000	63 070 000
	Article 8 : Développer l'intermodalité	5 000 000	5 000 000	10 000 000
	Article 9 : Développer le fret ferroviaire	31 000 000	12 500 000	43 500 000
	Article 9.1 : Autoroute ferroviaire - Ecofret (mises au gabarit et plate-forme terminale)	30 000 000	12 000 000	42 000 000
	Article 9.2 : Plate-forme multimodale	1 000 000	500 000	1 500 000
	Article 10 : Développer l'activité du Port autonome de La Rochelle	10 000 000	7 500 000	17 500 000
<b>Projet 4 : Répondre aux grands enjeux écologiques et énergétiques par des politiques innovantes de développement durable</b>		<b>93 300 000</b>	<b>63 100 000</b>	<b>156 400 000</b>
	Article 11 : Développer les solutions alternatives pour réduire la consommation énergétique et contribuer à l'excellence environnementale	31 000 000	37 000 000	68 000 000
	Article 12 : Maîtriser la ressource en eau en quantité et en qualité en donnant la priorité à l'eau potable et aux milieux naturels	57 910 000	16 900 000	74 810 000
	Article 13 : Préserver la richesse de la biodiversité et de la nature ordinaire dans les territoires	700 000	700 000	1 400 000
	Article 14 : Poursuivre la restauration de la zone humide du Marais poitevin et garantir durablement le maintien de la biodiversité	3 690 000	8 500 000	12 190 000
<b>Projet 5 : Renforcer les fonctions métropolitaines des quatre villes chefs-lieux</b>		<b>20 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
	Article 15 : Soutenir les projets urbains des "cœurs d'agglo" de Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort	18 000 000	8 000 000	26 000 000
	Article 16 : Valoriser le patrimoine culturel (création du musée de la bande dessinée à Angoulême)	2 000 000	2 000 000	4 000 000

<b>Projet 6 : Favoriser la cohésion sociale à travers les politiques de l'emploi et l'anticipation des mutations économiques</b>		<b>23 200 000</b>	<b>22 700 000</b>	<b>45 900 000</b>
	Article 17 : Faire face aux mutations en les anticipant et en les accompagnant	23 200 000	22 700 000	45 900 000
<b>Volet territorial</b>		<b>30 083 000</b>	<b>28 517 000</b>	<b>58 600 000</b>
	Article 18 : Favoriser le développement numérique des territoires	9 000 000	15 000 000	24 000 000
	Article 19 : Accompagner les mesures liées au tourisme social ("vacances pour tous") et au tourisme durable dans des sites prioritaires	2 500 000	2 500 000	5 000 000
	Article 20 : Appui aux territoires	10 000 000	7 000 000	17 000 000
	Article 20.1 : Soutenir les projets urbains des villes non chefs-lieux de Poitou-Charentes	6 000 000	2 000 000	8 000 000
	Article 20.2 : Soutenir l'ingénierie dans les territoires	2 000 000	2 000 000	4 000 000
	Article 20.3 : Valoriser le patrimoine culturel	2 000 000	3 000 000	5 000 000
	Article 21 : Appui au service public en milieu rural et développement des services à la personne	8 583 000	4 017 000	12 600 000
	Article 21.1 : Appui au service public en milieu rural	3 000 000	3 000 000	6 000 000
	Article 21.2 : Accompagner les initiatives innovantes dans le domaine des services à la personne	5 583 000	1 017 000	6 600 000
<b>TOTAL</b>		<b>377 563 000</b>	<b>282 341 500</b>	<b>659 904 500</b>

**ANNEXE 2 : TABLEAU FINANCIER SYNTHETIQUE PAR MINISTERE / PROGRAMME LOLF / THEMATIQUE**

PRG LOLF	Ministère / programme LOLF / Thématique	ETAT	REGION	Départements.	Autres collectivités	TOTAL
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>377,563</b>	<b>282,341</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659,904</b>
	<b>Agriculture et Pêche</b>	<b>46,94</b>	<b>48,609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95,549</b>
142	Enseignement supérieur et recherche agricole	0,21	0	0	0	0,21
	Mise au standard international des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche, bourses de thèses	0				0
	Recherche appliquée et innovation dans les industries agro-alimentaires	0,21				0,21
149	<b>Forêt</b>	<b>7,619</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7,619</b>
	Compétitivité de la filière forêt-bois	1,619				1,619
	Plan Chablis	6				6
	Défense des forêts contre les incendies (DFCI)	0				0
	Restauration des terrains en montagne (RTM)	0				0
154	<b>Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural</b>	<b>28,16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28,16</b>
	Modernisation des exploitations agricoles	14,91				14,91
	Accompagnement de l'installation des agriculteurs	11,15				11,15
	Hydraulique agricole	0				0
	Accompagnement de la filière pêche	2,1				2,1
	Accompagnement de la filière cheval	0				0
	Mesures agro-environnementales (Bretagne, Languedoc-Roussillon)	0				0
227	<b>Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés</b>	<b>10,951</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10,951</b>
	<b>Compétitivité des filières agricoles</b>	<b>10,951</b>				<b>10,951</b>
	<i>dont part régionale</i>	<i>10,951</i>				<i>10,951</i>
	<i>dont part réservée aux massifs (hors CIM)(le cas échéant)</i>	<i>0</i>				<i>0</i>
	<i>massif 1 (préciser) :</i>	<i>0</i>				<i>0</i>
	<i>massif 2 (préciser) :</i>	<i>0</i>				<i>0</i>
	<i>massif 3 (préciser) :</i>	<i>0</i>				<i>0</i>

	<b>Plan serres</b>	0				0
<b>131</b>	<b>Culture</b>	<b>4,44</b>	<b>5,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9,94</b>
	<b>Création</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Auditoriums, lieux de création et de diffusion</b>	0				0
<b>175</b>	<b>Patrimoine</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
	<b>Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux</b>	2				2
	<b>Musées</b>	2				2
<b>224</b>	<b>Transmission des savoirs</b>	<b>0,44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,44</b>
	<b>Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur</b>	0,44				0,44
	<b>Numérisation</b>	0				0
<b>167</b>	<b>Défense</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Lien entre la Nation et son armée</b>	0	0	0	0	0
	<b>Centre d'interprétation de Verdun (Lorraine)</b>	0				0
<b>212</b>	<b>Soutien des politiques de défense</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Réhabilitation des emprises militaires (Bretagne, Lorraine et PACA)</b>	0				0
<b>153</b>	<b>Ecologie et développement durable</b>	<b>62,3</b>	<b>26,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88,4</b>
	<b>Gestion des milieux et biodiversité</b>	<b>5,25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,25</b>
	<b>Parcs Nationaux</b>	0				0
	<b>PNR</b>	0				0
	<b>Autres actions de préservation de la biodiversité</b>	5,25				5,25
<b>181</b>	<b>Prévention des risques et lutte contre les pollutions</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Inondations</b>	0,7				0,7
	<b>Autres risques naturels</b>	0,2				0,2
	<b>Risques technologiques</b>	0,1				0,1
<b>211</b>	<b>Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Projets territoriaux de développement durable (agenda 21...)</b>	0				0
<b>F.BAR</b>	<b>Prévention et protection contre les risques naturels</b>	<b>1,05</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,05</b>
	<b>Inondations</b>	0,85				0,85
	<b>Autres risques naturels</b>	0,2				0,2

Ag Eau	<b>Projets financés par les Agences de l'Eau ou organisme compétent dans les DOM : 1 ligne par organisme</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
	<b>Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau</b>	55				55
	<i>organisme : Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)</i>	15				15
	<i>organisme : Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)</i>	40				40
	<i>organisme</i>	0				0
ADEME	<b>ADEME</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68</b>
	<b>Projets financés par l'ADEME</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31</b>
	<b>Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie</b>	22,4				22,4
	<b>Filière déchets et divers</b>	8,6				8,6
127	<b>Economie, finances et industrie</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7,2</b>
	<b>Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel</b>	<b>3,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,6</b>
134	<b>Actions collectives</b>	3,6				3,6
	<b>Développement des entreprises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ecoles des Mines</b>	0				0
	<b>PME, commerce et artisanat (Nord Pas de Calais)</b>	0				0
150	<b>Education nationale, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>78</b>	<b>52,245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>
	<b>Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62</b>
172	<b>Mise au standard international des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche universitaire</b>	29				29
	<b>Amélioration de la vie étudiante</b>	21				21
	<b>Equipements scientifiques de recherche universitaire</b>	12				12
	<b>Orientation et pilotage de la recherche</b>	<b>10,27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10,27</b>
	<b>Soutien aux activités des structures agréées de transfert et de diffusion technologique</b>	3				3
187	<b>Information et culture scientifique et technique</b>	0,6				0,6
	<b>Soutien aux opérations structurantes en recherche</b>	6,67				6,67
	<b>Gestion des milieux et des ressources</b>	<b>5,18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,18</b>
193	<b>BRGM IFREMER INRA CEMAGREF IRD CIRAD</b>	5,18				5,18
	<b>Recherche spatiale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
194	<b>CNES</b>					0
	<b>Recherche pluridisciplinaire</b>	<b>0,55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,55</b>

	<b>CEA CNRS INRIA INSERM</b>	0,55				0,55
102	<b>Emploi</b>	23,2	22,7	0	0	45,9
	Accès et retour à l'emploi	1,8	0	0	0	1,8
	Actions réalisées par les maisons de l'emploi	1,8				
103	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	21,4	0	0	0	21,4
	Parc immobilier AFPA, réseau CARIF-OREF-ARACT, développement des compétences, illettrisme (DOM)	21,4				21,4
147	<b>Cohésion sociale et logement</b>	0	0	0	0	0
	Equité sociale et territoriale et soutien	0	0	0	0	0
	Internats de réussite éducative	0				0
202	Rénovation urbaine (ANRU)	0	0	0	0	0
	Restructuration des quartiers prioritaires : espaces publics, logements, équipements					0
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	0	0	0	0	0
	Logement social (Aquitaine?, IDF?, Corse ?)	0				0
112	<b>Intérieur et aménagement du territoire</b>	39	30	0	0	69
	Aménagement du territoire	39	0	0	0	39
	Grands projets	18	0			18
	Volet territorial (crédits spécifiques)	21	0			21
122	Concours spécifiques et administration	0	0	0	0	0
	Bibliothèques et médiathèques	0				0
219	<b>Jeunesse, sports et vie associative</b>	0	0	0	0	0
	Sport	0	0	0	0	0
	Etablissements de formation (GUAD, PDL)	0				0
CNDS	Projets financés par le centre national de développement du sport (CNDS)	0	0	0	0	0
	Projets financés par le centre national de développement du sport (CNDS)	0				0
123	<b>Outre-mer</b>	0	0	0	0	0
	Conditions de vie outre-mer	0	0	0	0	0
	Logement	0				0
	Autres opérations concourant à l'aménagement du territoire	0				0

	<b>Santé et solidarités</b>	<b>5,583</b>	<b>1,017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6,6</b>
157	<b>Handicap et dépendance</b>	<b>5,583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,583</b>
	<b>Reconversion des structures hospitalières en établissements pour personnes âgées et adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées</b>	5,583				5,583
124	<b>Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Observation sociale (PACA)</b>	0				0
204	<b>Santé publique et prévention</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Actions de santé et observation de la santé (PACA, PDL)</b>	0				0
	<b>Transports, Equipement, Tourisme et Mer</b>	<b>83,5</b>	<b>55,57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>139,07</b>
113	<b>Aménagement, urbanisme et ingénierie publique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Grandes opérations d'urbanisme</b>	0				0
	<b>Autres actions foncières</b>	0				0
223	<b>Tourisme</b>	<b>2,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,5</b>
	<b>Observatoires, tourisme social et accompagnement des actions "grands sites" et véloroutes</b>	2,5				2,5
226	<b>Transports terrestres et maritimes</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
	<b>Investissement ferroviaire</b>	39,2				39,2
	<i>Etudes et acquisitions foncières sur LGV</i>	0				0
	<i>Développement et régénération du réseau transport ferroviaire (voyageurs et fret)</i>	39,2				39,2
	<b>Transport combiné</b>	31,8				31,8
	<b>Transports collectifs urbains</b>	0				0
	<b>Transport fluvial</b>	0				0
	<b>Infrastructures portuaires maritimes</b>	10				10
	<b>Aménagement et protection du littoral</b>	0				0

**ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE**

FINALITES	ORIENTATIONS	ACTIONS OU PROJETS	FINANCEURS (en K€)											Montant total investissement (en K€)	
			Etat		CR	CG		Agglomérations		Autres		Europe			
			BOP	Montant		Ident.	Montant	Ident.	Montant	Ident.	Montant	Fonds	Mesure		Montant
Encourager la recherche et l'innovation pour le développement	Maîtriser les impacts environnementaux des activités humaines : Eaux, Littoral, Air et Transports	Programme Eco-industries	150 172 194	2 000	2 200	86 17	1000 500	CAP CALR	300 500			FEDER	Rech. TT	2500 500	<b>9 500</b>
		Centre de recherche pour les technologies innovantes pour les transports	150 172 194	4 000	2 700	86	3 135	CAP	200			FEDER	Rech. TT	5965 1000	<b>17 000</b>
		Observatoires et champs d'expérimentations "eaux et sols" (rech. univ.)	150 172 194	2 300	1 100	86	600	CAP	300			FEDER	Rech.	1 700	<b>6 000</b>
		Observatoires et champs d'expérimentations "eaux et sols" (INRA)	187	1 430	750							FEDER	Rech.	820	<b>3 000</b>
		Observatoires et champs d'expérimentations "eaux et sols" (BRGM)	187	500	300										<b>800</b>
		Plate-forme Littoral (rech. univ.)	150 172	2 000	2 300	17	1 500	CALR	1 300			FEDER	Rech.	1 400	<b>8 500</b>
		Plate-forme Littoral (IFREMER)	187	2 050	1 750							FEDER	Rech.	300	<b>4 100</b>

	<b>Renforcer la cohésion sociale : Savoir, Sociétés et Image</b>	Image et interactivité	150 172	1 300	950	17	275	CALR	250			FEDER	Rech. TT	1025 200	<b>4 000</b>	
		Apprentissage, éducation et cohésion sociale	172	200	400	86	400	CAP CALR	515 100			FEDER	Rech.	385	<b>2 000</b>	
		Patrimoines, et territoires	172	450	500							FEDER	Rech.	50	<b>1 000</b>	
	<b>Développer l'excellence régionale dans le domaine de la santé</b>	Aliments & santé	172	50	50							FEDER	Rech.	100	<b>200</b>	
		Plateforme expérimentale préclinique (rech. univ.)	150 172	1 420	300			CAP	1 000			FEDER	Rech.	1 280	<b>4 000</b>	
		Plateforme expérimentale préclinique (INRA)	187	1 200	600							FEDER	Rech.	1 000	<b>2 800</b>	
		Observatoire et plate-forme sur le vieillissement et le handicap	172	500	500							FEDER	Rech.	500	<b>1 500</b>	
	<b>SOUS TOTAL Recherche</b>			<b>19 400</b>	<b>14 400</b>											
	<b>Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche</b>	<b>Améliorer les conditions de vie des étudiants</b>	Création d'un restaurant universitaire à Niort	150	1 850	925	79	463	CAN	463						<b>3 700</b>
			Restructuration de cités à Poitiers	150	9 000	3 000	86	0	CAP	0						<b>12 000</b>

		Restructuration de la cité universitaire Antinéa à La Rochelle	150	500	1 000	17	0	300	CROUS	2 200					<b>4 000</b>
		Création d'une résidence internationale à Poitiers	150	800	850	86	0	CAP	850	CROUS	900				<b>3 400</b>
		Construction d'une nouvelle résidence étudiante à La Rochelle	150	1 000	750	17	500	CDA	750						<b>3 000</b>
		Construction d'une nouvelle résidence internationale étudiante à La Rochelle	150	250	500	17	750		500						<b>2 000</b>
		Carte de vie quotidienne étudiante, multiservices (pour tout étudiant de l'académie)	150	800	1 000						0	FEDER	TIC	1 200	<b>3 000</b>
		Complexe multisalles de sport à Poitiers	150	2 673	100	86	300	960	Féd. Nat. Tennis de Table	200					<b>4 233</b>
		Equipements sportifs à La Rochelle	150	3 250	600	17	1 925	1 925							<b>7 700</b>

		Equipements sportifs à La Rochelle : terrains de grands jeux (poursuite et fin des travaux du CPER 2000-2006)	150	619	0	17	191		191									<b>1 000</b>
		<i>Pour mémoire : Résidence services étudiante internationale à Angoulême</i>	<b>Hors CPER</b>															
		Restructuration locaux pour maison de l'étudiant à Angoulême	150	250	250	16	250		250									<b>1 000</b>
<b>Restructurer les bâtiments avec une forte orientation vers les économies d'énergie</b>		Technoforum à La Rochelle	150	1 200	1 200	17	0		600									<b>3 000</b>
		Bâtiment du forum des facultés de Droit, Lettres et Sciences Economiques à Poitiers	150	1 200	1 200	86	200		400									<b>3 000</b>
		Aménagement de la bibliothèque universitaire à La Rochelle	150	400	400	17	0		200									<b>1 000</b>
		Optimisation impact énergétique et sécurisation UFR Sciences à La Rochelle	150	800	800	17		CALR		400								<b>2 000</b>



<b>Développer la compétitivité, l'attractivité et la lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Poitou-Charentes</b>	Création (par restructuration) d'un pôle Economie, Gestion, Communication et d'un centre Musique et Danse en centre ville de Poitiers	150	5 850	4 100	86	0	1 250	Univ.	500				<b>11 700</b>
	Bâtiment accueillant l'Institut Asie-Pacifique et la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle à La Rochelle	150	2 000	1 750	17	1 750	825		FEDER	Rech.	675		<b>7 000</b>
	Bâtiment destiné à la recherche, notamment celle relative au Littoral et à l'Environnement à La Rochelle	150	400	1 650	17	1 000	400		FEDER	Rech.	2 050		<b>5 500</b>
	Institut Confucius à Poitiers	150	200	250	86	350	200						<b>1 000</b>

	Réaménagement d'un amphithéâtre pour colloques à Poitiers	150	300	450				500	Univ. Poitiers	550				<b>1 800</b>
	ENJMIN (école nationale des jeux et média interactifs numériques à Angoulême)	150	2 050	2 000	16	875		875		FEDER	Rech.	200		<b>6 000</b>
	Bâtiments recherche complément d'infrastructures plateforme chimie et transports - Poitiers	150	600	2 200	86	300		800		FEDER	Rech.	2 600		<b>6 500</b>
	Ecole supérieure de l'image (Angoulême - Poitiers)	224	440	500										
	<b>SOUS TOTAL Enseignement Supérieur</b>	<b>50 440</b>	<b>32 745</b>											

Univ. : Université

TT : Transfert de technologies

Rech. : Recherche

TIC : Technologies de l'information et de la communication

**ANNEXE 4 : MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE DU GRAND PROJET N°2 – TRANSPORTS**

FINALITES	ORIENTATIONS	ACTIONS OU PROJETS	FINANCEURS (en K€)											Montant total investissement (en K€)	
			Etat		Région	Départements		Agglomérations		Autres		Europe			
			LOLF	Montant		Ident.	Montant	Ident.	Montant	Ident.	Montant	Fonds	Mesure		Montant
Améliorer les dessertes ferroviaires de transports de voyageurs	Modernisation	Poitiers - Limoges (2ème tranche)	226	8 400	8 400	Etat et Région Limousin : 16 800				RFF	14 400				<b>48 000</b>
		Poitiers - Niort - La Rochelle (2ème tranche) *	226	6 630	1 220					RFF	8 420				<b>16 270</b>
		Saintes – Angoulême: travaux de modernisation et de signalisation	226	10 000	6 500	17 16	1000 2500 (*)	COMAGA	500	RFF	12 500	FEDER Axe Transports	2	12 000	<b>45 000</b>
		Limoges – Angoulême – Saintes : étude et travaux de remise à niveau	226	2 370	10 300					RFF	8 330				<b>21 000</b>
		Niort – Saintes : remise à niveau et sécurisation de la voie	226	4 000	0	17	7 000			RFF	4 000				<b>15 000</b>
		La Rochelle - Rochefort (2ème tranche)	226	1 000	1 000			2 Agglos	1 400	RFF SNCF	600 200	FEDER Axe Transports	2	800	<b>5 000</b>
	Etudes	Etudes pour opérations ultérieures dont Thouars - Niort	226	600	400	Contributions à négocier entres autres collectivités en fonction des projets									<b>1 000</b>

		Etudes des conditions de la modernisation de la desserte de la Saintonge et du Pays royannais	226	2 000	250	17 79 16	1500 500 250								<b>4 500</b>
Développer le fret ferroviaire	Autoroute ferroviaire	Mise au gabarit des tunnels en Poitou-	226	30 000	12 000					RFF	6 500	FEDER Axe Transports	1	8 000	<b>Coût global du projet : 121 000</b>
	Plateforme multimodale	Aménager une plateforme route-rail	226	1 000	500	Contributions à négocier entre autres collectivités : 2000						FEDER Axe Transports	1	1 500	<b>5 000</b>
Développer l'intermodalité	Pôles d'échanges intermodaux	Aménager des pôles d'échanges multimodaux	226	5 000	5 000	Contributions à négocier entre autres collectivités en fonction des projets						FEDER Axe Transports	1	2 000	<b>12 000</b>
Développer l'activité du port autonome de La Rochelle	Moderniser et sécuriser les équipements	6 opérations identifiées dont en priorité l'achèvement de la première phase de l'anse Saint-Marc	226	10 000	7 500	17	7 500	CA LR	7 500	Port autonome	12 500	FEDER Axe Transports	1	5 500	<b>50 500</b>
<b>TOTAL</b>				<b>81 000</b>	<b>53 070</b>										

* Pour mémoire : Poitiers-Niort-La Rochelle : plan de financement total de la phase restant à financer	7230 dt 600 affectés en 06	13 032	17 79	4 350 637	CdA La Rochelle	3 499	RFF	12 933	FEDER 2000-2006		2 287	<b>43 968</b>
--	-------------------------------	--------	----------	--------------	-----------------	-------	-----	--------	--------------------	--	-------	---------------

(\*) Saintes – Angoulême: travaux de modernisation et de signalisation  
La participation financière du Département de la Charente à hauteur de 2,5 M€ est à confirmer.

<b>ANNEXE 5 : CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL ETAT REGIONS LOIRE 2007-2013</b>
--

Le Bassin de la Loire s'étend sur 115 000 km<sup>2</sup> et concerne les régions Languedoc-Roussillon, Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Centre, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Limousin, et Poitou-Charentes avec les bassins de la Vienne, du Clain, de la Gartempe, du Thouet et de la Sèvre Nantaise.

Le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) est un Plan de Gestion globale du fleuve Loire, de ses milieux naturels et des enjeux qui y sont liés.

- La Phase I de 1994 à 2000 a concerné uniquement le fleuve Loire.
- La Phase II de 2000 à 2006 a intégré aussi les affluents. Le PLGN II était inscrit dans chacun des CPER des 9 régions concernées.

### **Plan Loire Grandeur Nature III 2007-2013**

Pour 2007-2013, contrairement à la phase précédente, le Plan Loire Grandeur Nature III (PLGN III) s'inscrit à la fois dans un Contrat de Projets Interrégional Etat-Régions (CPIER Loire) et dans un Programme Opérationnel interrégional FEDER (PO Loire).

Le programme d'actions 2007-2013 se structure autour des cinq enjeux suivants :

1. Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents – dit grands projets PREVENTION DES INONDATIONS et OUVRAGES DOMANIAUX DE L'ETAT ET SECURITE CIVILE;
2. Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales - dit grand projet EAU, ESPACES, ESPECES ;
3. Faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents un moteur de développement économique – dit grand projet PATRIMOINE ;
4. Coordonner la recherche sur le bassin – dit grand projet RECHERCHE, DONNEES, INFORMATION ;
5. Reconstruire un fonctionnement équilibré de l'estuaire de la Loire – dit grand projet ESTUAIRE DE LA LOIRE.

Actuellement le programme d'actions de la Phase III est en voie de finalisation, sous l'autorité du Préfet de la Région Centre.

### **Plan Loire 2007-2013 en Poitou-Charentes**

La Région a souhaité donner une réelle impulsion à la participation des acteurs régionaux pour le PLGN III en Poitou-Charentes à travers une démarche participative. Elle a confié au Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (CENS) une mission de préfiguration. En effet, en 2003, le CENS a conduit une étude visant à inventorier les enjeux pour la préservation des milieux naturels sur le bassin de la Loire en Poitou-Charentes. Le CENS s'est appuyé sur les connaissances des associations de protection de la nature et des syndicats de rivières.

A partir de cet inventaire des enjeux présentés fin 2005, la mission de coordination des partenaires (associations et collectivités) a permis de disposer de propositions d'actions pour

chacune des grandes vallées concernées (Sèvre Nantaise, Thouet, Vienne, Clain et Gartempe) et de faire émerger les synergies entre les acteurs.

### Eléments financiers

Pour l'ensemble du bassin de la Loire, le Préfet de la Région Centre a estimé le total des actions à engager à un peu plus de 478 millions d'euros sur 7 ans, avec une participation de l'Etat de 95 millions d'euros, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de 33 millions d'euros et de l'Union européenne de près de 34 millions d'euros, le complément étant apporté par les collectivités.

Les acteurs régionaux de Poitou-Charentes se sont principalement déterminés pour des actions sur les axes 2 et 3 du plan. Sur la base des projets présentés, et compte-tenu des critères élaborés pour le PLGN III, la maquette financière ci-dessous du CPIER est proposée au Préfet de la Région Centre pour ce qui concerne la Région Poitou-Charentes.

<b>2007-2013</b>	<b>Estimation des opérations en Poitou-Charentes</b>	<b>Estimation de la contribution régionale</b>
Inondations	1 M€(1)	(2)
Eau, Espèces, Espaces	8 M€	<b>2 M€</b>
Patrimoine	5 M€	<b>2 M€</b>
Recherche et divers	1,5 M€	<b>0,5 M€(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15,5 M€</b>	<b>4,5 M€</b>

*(1) Concerne la sensibilisation et la communication vers le public et les diagnostics. Ne sont pas compris les travaux de protection.*

*(2) La protection des biens et des personnes contre les crues est de la compétence de l'Etat.*

*(3) Concerne la gestion des données, la coordination en région Poitou-Charentes et l'éducation à l'environnement*